

PRSE 4

PLAN
RÉGIONAL

santé environnement

Centre-Val de Loire

2024-2028



PRSE 4

Édito p 3

Le PRSE 4 : décliné du plan national, adapté aux spécificités du territoire

p 4

- Un PRSE 4 qui décline en région le 4^e plan national santé environnement p 5
- Un PRSE 4 en réponse au diagnostic régional en santé environnement 2022 p 7
- Un PRSE 4 en continuité avec les précédents plans régionaux santé environnement p 9
- Un PRSE 4 en cohérence avec les autres documents de planification et les autres politiques publiques p 10

Le PRSE 4 : l'enjeu fort d'une approche multidisciplinaire et systémique

p 12

- Le PRSE 4 : quatre axes structurants pour une approche transversale p 12

Calendrier et méthode : de l'élaboration à la mise en œuvre

p 14

- Une réflexion collective p 14
- Un plan d'actions partagé p 14
- La mise en œuvre et le suivi du plan p 15

Plan d'actions

p 16

- Axe 1 : Sensibilisation, information et formation en santé environnement p 18
- Axe 2 : Santé environnementale, végétale, animale et humaine p 32
- Axe 3 : Réduction et prévention des risques environnementaux p 42
- Axe 4 : Des environnements favorables à la santé p 54

Annexes

p 66

- Composition du groupe régional santé environnement (GRSE) p 68
- Organismes représentés dans les groupes de travail thématiques (GT) p 70
- Glossaire p 72

Édito

Au quotidien et tout au long de notre vie, notre environnement exerce un effet direct sur notre santé, lié notamment à la qualité de l'air, de l'eau, des sols, de l'habitat. La connaissance, la compréhension et la prise en compte de cet environnement dans nos modes de vie sont des enjeux fondamentaux de notre siècle.

Depuis vingt ans, la France déploie une politique de prévention : les plans nationaux santé environnement, déclinés en plans régionaux santé environnement (PRSE). Ces derniers s'appuient sur les enjeux prioritaires fixés au niveau national, tout en intégrant les facteurs de risque spécifiques à leur territoire.

Nous sommes heureux de partager avec vous le PRSE 2024-2028 du Centre-Val de Loire. Piloté par les services déconcentrés de l'État en région, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional, il a été élaboré par les acteurs régionaux de la santé environnement, en association avec le groupe régional santé environnement qui réunit 76 membres représentant les collectivités, les organismes publics, les scientifiques, les associations et le monde économique. Ce plan a également été enrichi par les recommandations de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et les apports de la consultation publique.

Grâce à des actions ciblées, concrètes et en nombre resserré, notre ambition est de mettre en œuvre un plan tout à la fois pragmatique et ambitieux. Le champ de la santé environnement est extrêmement vaste, concerne tous les compartiments de la nature et chaque activité humaine. S'il n'est pas possible de couvrir tous les enjeux dans le PRSE, celui-ci a vocation, en complémentarité avec la réglementation et les autres politiques publiques existantes, à s'atteler aux défis prioritaires sur notre territoire. Programme de travail pour les cinq prochaines années, il pourra, au fur et à mesure de sa réalisation, s'enrichir de nouvelles propositions ou de nouveaux partenariats.

Plusieurs objectifs transversaux irriguent et sous-tendent l'ensemble du plan. Tout d'abord, l'objectif de prévention implique de toujours mieux communiquer pour toujours mieux sensibiliser tout un chacun aux risques présents dans son environnement mais aussi aux impacts de ses actions. Par ailleurs, conformément au concept « Une seule santé », thématique phare du plan national, l'approche systémique et multidisciplinaire a été privilégiée pour l'ensemble des sujets. Le plan a, d'autre part, été conçu avec le souci constant de prendre en compte les inégalités territoriales mises en lumière par le diagnostic régional en santé environnement actualisé en 2022. Enfin, face au changement climatique, les impératifs d'adaptation et d'atténuation sont abordés notamment sous l'angle de l'aménagement et de l'urbanisme favorable à la santé.

Nous remercions l'ensemble des parties prenantes, en particulier les porteurs des 18 actions, pour leur engagement afin de porter ensemble cette ambition commune d'une meilleure santé et d'une meilleure qualité de vie pour tous les habitants du Centre-Val de Loire.

Notre volonté est ainsi que chacun à son niveau, citoyen, élu, collectivité, entreprise, professionnel, chercheur, puisse agir pour un environnement plus sain. La mobilisation de tous est la condition de réussite de ce plan.

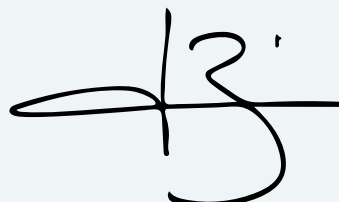
La directrice générale
de l'Agence régionale de
santé Centre-Val de Loire

Clara de Bort



La préfète de région
Centre-Val de Loire

Sophie Brocas



Le président du
Conseil régional
Centre-Val de Loire

François Bonneau





Le PRSE 4 : décliné du plan national, adapté aux spécificités du territoire

La France fait partie des États européens les plus engagés en matière de santé environnement. Elle se dote depuis 2004 de plans de prévention des risques pour la santé liés à l'environnement, dits plans santé environnement. Inscrits au Code de la santé publique et axés sur la prévention, ces plans, nationaux et déclinés à l'échelle de chaque région, visent à mieux connaître et à réduire les impacts de l'environnement sur notre santé.

Le plan régional santé environnement 2024-2028, le 4^e depuis 2004 (PRSE 4), décline au niveau du territoire du Centre-Val de Loire les objectifs du 4^e plan national santé environnement (PNSE 4). Si ce dernier fixe les orientations générales prioritaires pour les plans régionaux, il laisse néanmoins une part de subsidiarité importante pour l'élaboration locale, indispensable à une stratégie et à des actions adaptées aux enjeux spécifiques au territoire. Ainsi, le PRSE 4 intègre les problématiques de santé environnementale mises en évidence par le diagnostic régional en santé environnement, actualisé en 2022. Il assure la continuité avec les plans régionaux précédents, tout en se nourrissant des retours d'expérience sur leur mise en œuvre. Par essence multithématique et multisectoriel, il s'inscrit enfin en cohérence avec les autres plans nationaux ou régionaux abordant des thématiques spécifiques.

Ce PRSE 4 a été construit en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés, qui seront demain pilotes, partenaires ou relais de ses actions. Son contenu est le fruit d'échanges, de débats, de priorisations partagées par plusieurs groupes de travail et d'une validation collective de ses objectifs et de sa portée au sein du groupe régional santé environnement, instance de concertation et de décision régionale, copilotée par l'État et la Région. Soumis pour avis à la Conférence régionale santé autonomie et à la consultation du public, ce plan a pour ambition de proposer des actions concrètes, lisibles et adaptées aux besoins des habitants du Centre-Val de Loire pour les cinq années à venir.

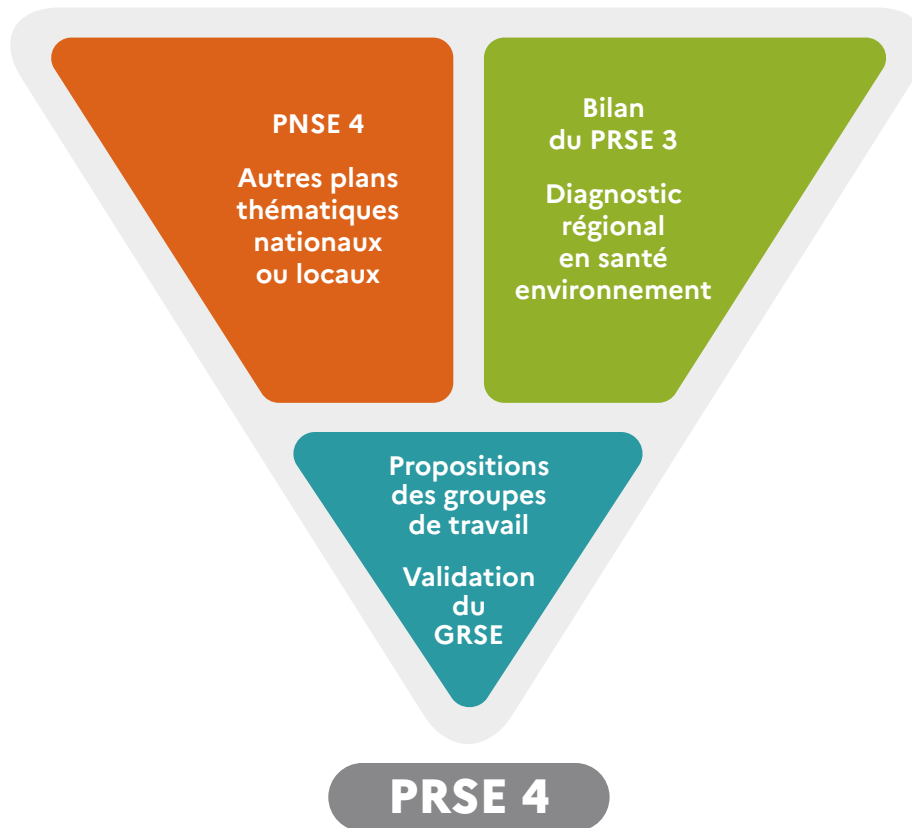
La mise en œuvre du PRSE 4 sera assurée, conformément à la loi, par les services déconcentrés de l'État en région concernés, l'Agence régionale de santé et le Conseil régional, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment via les contrats locaux de santé (CLS), et s'appuiera sur tous les acteurs du territoire engagés dans le domaine de la santé environnement. La région dispose par ailleurs d'un important vivier d'acteurs dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ces enjeux.

LA SANTÉ ENVIRONNEMENT

Au quotidien et tout au long de notre vie, l'environnement est un déterminant majeur de notre santé. La santé environnement concerne ainsi tous les aspects de la santé (physique, mentale, sexuelle...), en tant qu'impacts voire déterminés par des facteurs environnementaux (physiques, chimiques, biologiques, sociaux...).

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que les facteurs environnementaux sont responsables de 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde. Ceux-ci peuvent contribuer à l'apparition de maladies d'origine souvent multifactorielle : cancers, pathologies respiratoires, allergies, asthme, maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, etc.

Environnement et santé sont ainsi étroitement imbriqués et les interactions nombreuses. Qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité des sols, qualité de l'habitat, qualité de vie, qualité des écosystèmes, tous ces paramètres ont un effet direct sur notre santé. Ce rapport à notre environnement, sa compréhension et sa prise en compte dans nos développements et nos modes de vie sont un des enjeux fondamentaux de notre siècle.



Un PRSE 4 qui décline en région le 4^e plan national santé environnement

Le 4^e plan national santé environnement (PNSE 4) a été publié le 7 mai 2021. Poursuivant les efforts engagés lors des trois précédents plans nationaux, qui ont permis des avancées notables en matière de réduction de l'impact de notre environnement sur notre santé, le PNSE 4 définit les priorités nationales en matière de santé environnement pour la période 2021-2025.

Au vu du champ extrêmement vaste que recouvre la notion de santé environnement, ce plan ne pouvait avoir de pertinence sans un large panel de contributeurs. Il est ainsi le fruit d'un travail mené avec l'ensemble des parties prenantes réunies au sein du Groupe santé environnement (GSE) : représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des organisations syndicales et des acteurs économiques, personnalités qualifiées et professionnels du système de santé. La consultation du public, organisée du 26 octobre au 9 décembre 2020, les recommandations de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale ainsi que les enseignements de la crise sanitaire liée au Covid-19 ont ensuite permis de finaliser ce plan.

Ce plan a été conçu dans une période particulière de gestion de pandémie, qui a mis l'accent sur le lien entre santé humaine, animale et environnementale. Reprenant le concept « Une seule santé » (lire encadré), le PNSE 4 a ainsi été construit suivant une approche transversale et intégrée qui tient compte des interactions entre toutes les santé. Il s'articule

avec l'ensemble des plans nationaux et des politiques publiques traitant de ces problématiques (perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, pesticides, biodiversité...).

LE CONCEPT « UNE SEULE SANTÉ »

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) estime que 75 % des maladies émergentes proviennent des espèces animales. Parmi celles-ci, les espèces sauvages occupent souvent un rôle prépondérant, d'une part en tant que réservoirs, d'autre part en tant que vectrices. Chaque année apparaissent 5 maladies humaines nouvelles, dont 3 sont d'origine animale, impliquant pour une large partie la faune sauvage.

Promu depuis le début des années 2000, le concept *One Health*, ou « Une seule santé », s'est développé avec la prise de conscience – accélérée par

la crise du Covid-19 – du lien étroit entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Cette approche s'intéresse ainsi aux interdépendances entre les organismes vivants et les écosystèmes, dans une appréhension globale des enjeux sanitaires favorisant les collaborations interdisciplinaires. Elle est particulièrement pertinente dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la lutte contre les zoonoses (maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme et inversement) et de la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

Le PNSE 4 se décline en 20 actions, articulées en 4 axes prioritaires :

Axe 1 : S’informer, se former et informer sur l’état de notre environnement et les bons gestes à adopter. La politique de prévention en matière de santé environnement repose sur la formation et l’information de l’ensemble des acteurs. Le PNSE 4 vise à garantir l’information de chacun, notamment en s’appuyant sur les technologies numériques innovantes et les dispositifs et structures de formation existants.

Axe 2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes. De nombreuses expositions environnementales affectent la santé humaine et celle des écosystèmes, avec un nombre croissant de pathologies liées à la dégradation de notre environnement. Les expositions sont multiples et des actions sont déjà prescrites par la réglementation, incitées par des financements dédiés, traitées dans des plans ou stratégies thématiques, ou encore mises en place de façon volontaire par des acteurs publics comme privés. Le PNSE 4 vient, pour certaines expositions spécifiques (ondes électromagnétiques, lumière artificielle, biocides, nanomatériaux, etc.), compléter l’existant pour élargir la connaissance, la prévention et la lutte contre ces risques.

Axe 3 : Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires. Par leurs compétences larges (aménagement, urbanisme, transport, action sociale, etc.), les collectivités locales disposent de leviers d’action importants pour réduire l’exposition environnementale des populations et développer

déjà des initiatives innovantes et concrètes. Cependant, face à la multitude des actions possibles, aux spécificités territoriales et à la complexité des sujets, tous les acteurs locaux ne disposent pas des mêmes connaissances et moyens d’action. Mise en ligne en 2019 dans un objectif de valorisation et de partage des bonnes pratiques, la plateforme collaborative « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé » mutualise et diffuse ces initiatives locales en santé environnement, ainsi que les outils déployés par les collectivités et les associations. Le PNSE 4 se donne pour objectif de poursuivre cette dynamique de partage d’expérience, mais également de renforcer l’expertise des collectivités par la sensibilisation et la formation des élus et des agents aux enjeux en matière de santé environnement, aux compétences mobilisables et aux outils à leur disposition (par exemple les contrats locaux de santé – CLS, les plans climat-air-énergie territoriaux – PCAET, les contrats de pays, les plans de protection de l’atmosphère – PPA, les contrats de relance et de transition écologique – CRTE).

Axe 4 : Mieux connaître les expositions et les effets de l’environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes. L’objectif est de mieux connaître les expositions tout au long de la vie (notion d’exposome) et de comprendre les effets de l’environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes, grâce à des projets de recherche interdisciplinaires et ambitieux et des outils performants pour faciliter l’accès aux données environnementales et sanitaires et leur croisement.

1,4 million de décès

sont provoqués chaque année en Europe par des facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou supprimés



DES PRIORITÉS DU PNSE 4 AUX ENJEUX DU PRSE 4

PRIORITÉS

- Concept « Une seule santé »
- Actions obligatoires sur la qualité de l’air intérieur, les zoonoses, les maladies vectorielles, les espèces exotiques envahissantes et sur la formation des professionnels de santé

- Renforcer la gouvernance, élargir les acteurs du PRSE 4
- Implication transversale des services de l’État
- Implication forte des collectivités territoriales

RECOMMANDATIONS

ENJEUX POUR LE PRSE 4

- Favoriser le rapprochement des acteurs de la santé humaine et animale en lien avec l’approche « Une seule santé »
- Élargir les membres du GRSE et les impliquer largement dans l’élaboration du plan
- Inclure les collectivités comme acteurs du PRSE 4, notamment via les CLS



Afin de s'assurer de prendre en compte les facteurs de risques propres à son territoire, le PRSE 4 s'appuie sur le diagnostic régional en santé environnement réalisé par l'Observatoire régional de la santé (ORS) Centre-Val de Loire en 2016 et actualisé en 2022 suivant deux objectifs : mettre à jour les données illustrant les disparités environnementales de la région ; mettre en lumière les zones géographiques concentrant des multi-expositions environnementales.

Le comité de pilotage du diagnostic, composé des commanditaires que sont l'ARS et la DREAL et du Conseil régional en tant que copilote du PRSE 4, a été élargi à une association environnementale, France nature environnement, partenaire de l'action du PRSE 3 sur les inégalités de santé, et à des collectivités territoriales investies sur les questions de santé et d'environnement via leur CLS. Leur participation a particulièrement enrichi la formalisation des attentes sur le diagnostic, afin qu'il constitue un outil d'orientation des politiques publiques à l'échelle régionale et locale.

Le diagnostic est en ligne à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse4-a4722.html>

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- 3^e région française la plus faiblement peuplée. La moitié des habitants se concentre sur l'axe ligérien.
- Une population vieillissante (en 2017, 10,7 % de la population a plus de 75 ans). Les tendances démographiques indiquent que la part des personnes âgées devrait presque doubler d'ici 2050 (18,3 % de 75 ans et plus à cet horizon).
- Un taux de pauvreté moyen en région plus faible qu'au niveau national (13,1 % contre 14,6 % en France). La situation est cependant contrastée entre l'axe ligérien et les zones sous influence de la capitale, d'une part, et les départements à dominante rurale, d'autre part.
- Des disparités d'espérance de vie au sein de la région. Si la moyenne régionale est de 79 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes, l'Indre présente l'espérance de vie la plus faible (77,2 ans pour les hommes et 84,4 ans pour les femmes) et l'Indre-et-Loire la plus élevée (79,9 ans et 86,5 ans respectivement).
- Une mortalité prématurée plus faible sur l'axe ligérien et dans le nord de la région.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- Grande région agricole et forestière. La surface agricole occupe 59 % du territoire.
- 4^e région de France en termes de taux d'emploi industriel (chiffres 2018), riche tradition industrielle ancienne.
- Une utilisation plus importante de la voiture pour les actifs en région qu'en France, avec un parc de véhicules particuliers plus polluant que la moyenne.
- Une qualité de l'air globalement satisfaisante, mais des problématiques d'exposition chronique au dioxyde d'azote dans les centres-villes et aux abords des axes routiers, et des épisodes de pollution aux particules liés à des sources diverses (épandage agricole, chauffage au bois...).
- Allongement des semaines où les indices polliniques sont les plus élevés.
- 55 communes du sud des départements du Cher et de l'Indre concernées par des problématiques de radon.



- Des masses d'eau souterraine en mauvais état écologique, dégradation de la qualité des eaux de surface sous l'influence des nitrates d'origine agricole et des produits phytosanitaires.
- Prolifération des espèces nuisibles à la santé (ambrosie, chenilles processionnaires...) et susceptibles de transmettre des zoonoses (maladies vectorielles transmises par les tiques ou le moustique tigre par exemple) en lien avec le réchauffement climatique, la fragmentation des espaces naturels et la dégradation de la biodiversité.

MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic régional en santé environnement présente tout d'abord les disparités territoriales de la région

Centre-Val de Loire au moyen d'indicateurs socio-sanitaires et environnementaux analysés indépendamment. Cependant, ces analyses rendent insuffisamment compte du caractère multifactoriel, global et intégré des inégalités territoriales, notamment de santé. En effet, les inégalités sociales de santé sont le résultat d'interactions entre différents déterminants de la santé.

Ainsi, des analyses statistiques ont été menées afin de proposer, sous la forme de cartes :

- Une typologie environnementale des EPCI de la région mettant en lumière les inégalités de pressions environnementales influençant la santé (qualité de l'air, de l'eau, de l'habitat) et les territoires soumis à de multi-expositions.

- Une typologie socio-sanitaire des EPCI de la région mettant en évidence les inégalités sociales et territoriales de santé.
- Une typologie globale mêlant les indicateurs environnementaux et socio-sanitaires. Cette description du territoire n'a pas vocation à établir une relation directe entre les indicateurs environnementaux sous-tendant la création des classes, d'une part, et les indicateurs socio-sanitaires mentionnés, d'autre part (pas de lien de causalité avéré).

DES CONSTATS DU DIAGNOSTIC RÉGIONAL EN SANTÉ ENVIRONNEMENT AUX ENJEUX DU PRSE 4

CONSTATS

- Inégalités territoriales en santé environnement
- Problématiques prégnantes : impact des activités agricoles et industrielles, spécificités territoriales (radon, ambrosie, colonisation moustique tigre...)
- Manque de données sur certaines thématiques ou avec une précision géographique à maille fine

- Utilisation du diagnostic régional en santé environnement par les élus (CLS)
- Mieux cibler les actions à décliner en fonction des caractéristiques des territoires

RECOMMANDATIONS

ENJEUX POUR LE PRSE 4

- Agir pour réduire l'émission de polluants, notamment d'origine industrielle et agricole, pour limiter les impacts sur l'air, l'eau et les sols
- Inégalités territoriales à intégrer sous l'axe de l'aménagement favorable à la santé
- Mieux connaître l'état de l'environnement en poursuivant des programmes de recherche et de caractérisation des données en santé environnementale et en valorisant l'existant

Un PRSE 4 en continuité avec les précédents plans régionaux santé environnement

Trois plans régionaux santé environnement se sont succédé en Centre-Val de Loire depuis 2004. Ils ont permis des avancées notables dans plusieurs domaines : qualité de l'air intérieur dans l'habitat et les bâtiments accueillant des enfants ; amélioration de la qualité de l'eau potable par la préservation des captages ; prévention du risque lié aux légionelles ; lutte contre les produits cancérigènes mutagènes, reprotoxiques et les substances émergentes ; diminution des expositions environnementales, notamment par la réduction des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle et des particules issues du transport mais aussi par la prévention des risques liés au bruit, dont la musique amplifiée ; accès à l'information et à la formation en santé environnement. Ces PRSE ont également permis de dresser des constats qui confirment la nécessité de poursuivre les efforts engagés, en profitant de

la dynamique créée entre les acteurs concernés dans la région.

Couvrant initialement la période 2017-2021 et prolongé jusqu'à fin 2023, le 3^e plan régional santé environnement (PRSE 3) comprenait 34 actions dans 4 thématiques : l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau et les substances émergentes, la santé et l'environnement dans les territoires. Le bilan final fait état d'un taux moyen de réalisation des actions de 60 % par thématique. Ce résultat est dû en partie à la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a engendré des retards pour certaines actions, voire leur annulation, ainsi que, selon les porteurs des actions, à un manque de moyens à la fois humains, matériels et financiers. Seules 6 actions n'ont toutefois pas pu être réalisées et 7 autres ont été réorientées. Pas moins de 28 pilotes souhaitaient que leur action soit reprise dans le PRSE 4.

D'après les acteurs en santé environnement du territoire, la mise en œuvre du PRSE 3 a été favorisée par la pertinence des structures mobilisées, des objectifs clairs et concrets ainsi que par la qualité du pilotage et de l'animation du plan et le rôle du groupe régional santé environnement (GRSE). À l'inverse, des pistes d'amélioration ont été identifiées, en premier lieu le renforcement de la communication autour du plan afin d'accroître sa visibilité, notamment au sein des CLS. Un plus grand nombre de réunions entre les groupes de travail aurait en outre permis de développer davantage les liens entre les différents acteurs du PRSE 3.

Le bilan du PRSE 3 est en ligne à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse-3-a4052.html>

BILAN DU PRSE 3 : DES APPRENTISSAGES AUX ENJEUX DU PRSE 4

POINTS FORTS DU PRSE 3

- Des actions phares plébiscitées à conserver
- Une dynamique d'acteurs initiée à poursuivre et à renforcer

- Communication insuffisante
- Sensibilisation des acteurs et des publics à améliorer
- Approche par milieu privilégiée (eau, air, sol...)

POINTS FAIBLES DU PRSE 3

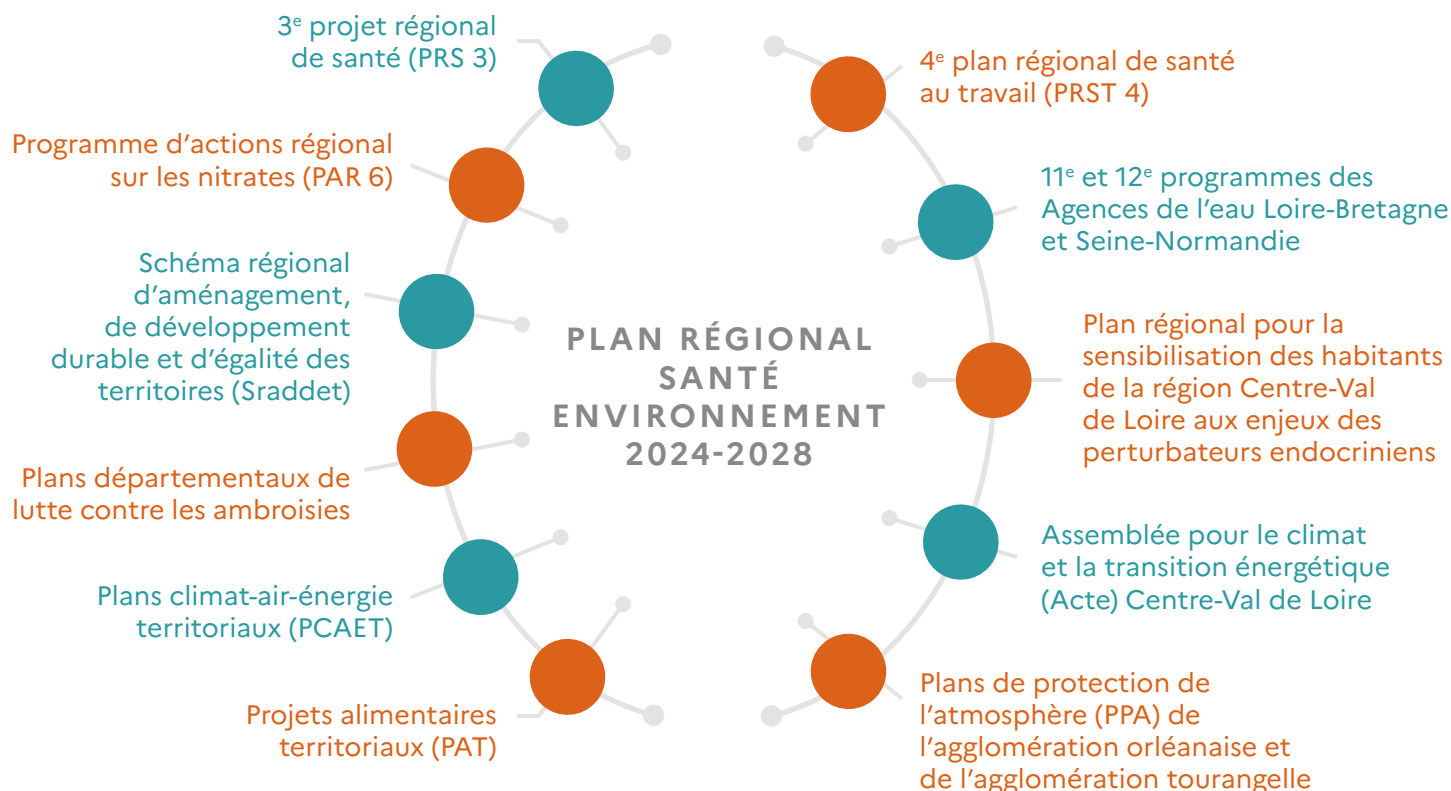
ENJEUX ET RECOMMANDATIONS POUR LE PRSE 4

- Enjeux de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs et du grand public
- Des modalités à faire évoluer : limiter le nombre d'actions du plan
- Des actions probantes à conserver et à prolonger
- S'appuyer sur les acteurs du PRSE 3



Un PRSE 4 en cohérence avec les autres documents de planification et les autres politiques publiques

LES INTERFACES RÉGIONALES DU PRSE 4



Touchant par essence à de nombreuses thématiques, le PRSE doit, comme le PNSE, s'inscrire en cohérence et complémentarité avec les autres plans, stratégies ou politiques publiques existant au niveau national comme régional. Cependant, il n'a pas vocation à intégrer les actions relatives à ces documents ou politiques, tout comme il ne fait pas référence à l'ensemble de l'arsenal législatif qui régit l'impact des activités économiques ou domestiques. Il ne présente donc pas un caractère exhaustif en matière d'actions engagées dans ce domaine.

3^e PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS 3)

Le projet régional de santé (PRS) détermine de manière concertée, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé en Centre-Val de Loire, des prévisions d'évolution de la santé et de l'autonomie ainsi que des objectifs stratégiques prioritaires à cinq ans, pour l'ARS et ses partenaires. Il vise à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le PRSE 4 complète ou décline le 3^e projet régional de santé (PRS 3) du Centre-Val de Loire, adopté en octobre 2023. Il est en lien étroit, en

particulier, avec les thématiques « Prévention et promotion de la santé », « Des environnements favorables à la santé à l'hôpital et dans les établissements ou services médico-sociaux » ainsi qu'avec les parcours spécifiques Cancer (action sur le radon...) et Santé maternelle et infantile (actions à destination des femmes enceintes et des jeunes enfants).

4^e PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL (PRST 4)

Le plan régional de santé au travail 2021-2025 vise à améliorer durablement la santé au travail de chacun et à prévenir les risques professionnels et les accidents du travail. Il décline les actions du 4^e plan national de santé au travail, en les adaptant aux spécificités du territoire et en veillant à être au plus près des réalités des entreprises. Co-construit avec les partenaires préventeurs, les partenaires sociaux du Comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT) et les services de prévention et de santé au travail, il est piloté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Centre-Val de Loire.

Les interactions avec le PRSE sont particulièrement prégnantes sur les axes stratégiques « Renforcer la prévention et la culture de la prévention », « Proposer une approche partagée de la santé (santé au travail, santé publique, santé environnement) et de l'amélioration des conditions de travail » ainsi que sur l'axe de pilotage/gouvernance « Structurer et partager les éléments d'analyse et l'articulation entre les différents plans ».

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET)

Feuille de route partagée pour l'avenir du Centre-Val de Loire, le Sraddet détaille la vision à 360° pour l'aménagement et le développement durable de la région à moyen (2030) et long terme (2050). Piloté par le Conseil régional, approuvé par le Préfet de région le 4 février 2020, le schéma entre en résonance avec les objectifs du PRSE notamment, car il insiste sur l'importance de la qualité de vie et l'intégration de l'urgence climatique et environnementale.

PLAN RÉGIONAL POUR LA SENSIBILISATION DES HABITANTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AUX ENJEUX DES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Avec ce plan d'actions approuvé en juillet 2020, le Conseil régional souhaite aider chacun à réduire son exposition aux perturbateurs endocriniens. Se focalisant sur un facteur environnemental spécifique et d'importance dans notre quotidien, le plan décline les mêmes objectifs que le PNSE et le PRSE : informer et communiquer, acquérir et diffuser de la connaissance, sensibiliser largement (publics prioritaires, citoyens, professionnels et collectivités).



UN PRSE 4 QUI CONTRIBUE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont adopté le programme de développement durable « Agenda 2030 ». Cette feuille de route universelle à l'horizon 2030 vise 17 Objectifs de

développement durable (ODD), qui doivent être mis en œuvre et atteints collectivement. Un jeu de 232 indicateurs permet de suivre, à l'échelle mondiale, les progrès accomplis vers la réalisation de ces ODD.

La France a décliné, à partir de ce programme, une feuille de route adoptée le 20 septembre 2019, qui fixe notamment deux enjeux à relever : Agir pour

la santé et le bien-être de toutes et tous ; S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable. Le plan régional santé environnement est l'un des leviers, au plus proche des territoires, pour atteindre ces ambitions.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Le PRSE 4 : l'enjeu fort d'une approche multidisciplinaire et systémique

Le PRSE 4 du Centre-Val de Loire se caractérise par une approche résolument transversale et interdisciplinaire de la santé environnement, suivant le concept « Une seule santé ». La compréhension des enjeux nécessite une approche multifactorielle, qui est par ailleurs indispensable pour exploiter les synergies et les complémentarités possibles.

La volonté de transversalité a conduit à l'élargissement de la composition du groupe régional santé environnement (GRSE) constitué en 2008, investi d'un rôle décisionnel dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan. Constitué des collectivités, organismes publics, services de l'État, représentants des employeurs et du monde économique, associations, réseaux ou fédérations professionnels, représentants des salariés, organismes consultatifs, le GRSE s'est réuni 4 fois entre juillet 2022 et décembre 2023. Il a défini les

modalités de travail, validé les orientations et les actions proposées par les groupes de travail puis, à l'issue de la consultation, validé le PRSE 4.

76 membres

composent désormais le groupe régional santé environnement (GRSE, voir annexe page 69)

Le PRSE 4 : quatre axes structurants pour une approche transversale

Au vu des orientations données par les différents éléments de cadrage nationaux et régionaux, les priorités transversales suivantes ont été définies pour le PRSE 4 :

- Atténuer et s'adapter au changement climatique ;
- Réduire les inégalités territoriales ;
- Porter une attention particulière à la communication et à l'appropriation du plan par le grand public.

Le PRSE 4 a été construit autour de quatre axes stratégiques qui démontrent la volonté de ne plus raisonner par milieu mais de se fixer des objectifs transversaux.

AXE 1 : SENSIBILISATION, INFORMATION ET FORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

Comme dans le PNSE 4, qui inscrit la formation et l'information dans son premier axe de travail, le constat au niveau régional pointe un déficit de connaissances du grand public sur la santé environnement. Le bilan du PRSE 3 fait aussi état d'un manque de communication sur le plan et donc de visibilité des actions menées. L'axe 1 vise à répondre à ces enjeux au moyen d'actions permettant de sensibiliser, d'informer et de former acteurs locaux et citoyens à la santé environnement et de promouvoir le PRSE 4. L'accent est mis notamment

sur les professionnels de santé (action du PNSE 4 obligatoire dans les PRSE).

Quatre priorités :

- Former et sensibiliser les acteurs à la santé environnement ;
- Sensibiliser le grand public à la santé environnement ;
- Consolider et animer les réseaux d'acteurs en santé environnement ;
- Communiquer sur le PRSE 4 et animer le collectif autour du plan.

AXE 2 : SANTÉS ENVIRONNEMENTALE, VÉGÉTALE, ANIMALE ET HUMAINE

L'axe 2 décline plus particulièrement le concept phare du PNSE 4, « Une seule santé ». Il porte ainsi sur les interactions entre santés environnementale, végétale, animale et humaine, en tenant compte des problématiques identifiées en Centre-Val de Loire par le diagnostic régional en santé environnement. Celui-ci révèle notamment une présence croissante de l'ambrosie, de la berce du Caucase ou encore du moustique tigre. Plusieurs actions de cet axe sont rendues obligatoires par le PNSE 4.

Trois priorités :

- Lutter contre les espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine ;
- Améliorer les connaissances sur les zoonoses pour mieux les prévenir ;
- Protéger l'environnement des pollutions aux molécules utilisées pour la santé animale.

AXE 3 : RÉDUCTION ET PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les constats du diagnostic régional en santé environnement sur la qualité des eaux et de l'air dans la région ainsi que le manque de données disponibles sur certaines thématiques invitent à développer l'acquisition – notamment par la recherche – et la diffusion de connaissances en matière d'expositions environnementales. Les actions de l'axe 3 doivent ainsi contribuer à réduire, maîtriser et prévenir les risques pour l'homme et les écosystèmes.

Trois priorités :

- Mobiliser les citoyens pour réduire leur exposition aux facteurs environnementaux ;
- Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'information des consommateurs ;
- Améliorer le partage de connaissances et de compétences sur les risques environnementaux.

AXE 4 : DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Agir pour garantir, en tous lieux, des environnements favorables à la santé est l'objectif de l'axe 4, qui vise à réduire les inégalités territoriales mises en évidence par le diagnostic régional en santé environnement ainsi que les effets du changement climatique sur les territoires. Ces actions, dont certaines prolongent les travaux engagés dans le cadre du précédent PRSE, s'inscrivent dans les orientations du PNSE de par l'implication forte et nécessaire des collectivités locales.

Trois priorités :

- Rendre nos lieux de vie plus favorables à la santé ;
- Agir en faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- Développer des habitats favorables à la santé.

STRUCTURATION DU PRSE 4

PNSE 4, bilan du PRSE 3, diagnostic régional en santé environnement





Calendrier et méthode : de l'élaboration à la mise en œuvre

Adoptant une méthodologie participative, le processus d'élaboration du PRSE 4 s'est étiré sur une année. Ce calendrier et la mise en place de groupes de travail thématiques ont permis d'approfondir la réflexion, de favoriser les échanges et de consulter toutes les parties prenantes sur ce plan dont les enjeux et les actions impliquent un grand nombre d'acteurs et concernent l'ensemble de la population régionale.

Une réflexion collective

Le travail d'élaboration du PRSE 4 a été lancé le 13 octobre 2022 par l'organisation – inédite – d'un séminaire régional. L'événement, auquel ont participé 80 acteurs régionaux en santé environnement (associations, collectivités, institutions, organismes de recherche, structures du monde économique, de la santé...) a donné lieu à deux tables rondes réunissant des intervenants d'envergure nationale : l'une sur le concept « Une seule santé » et les thématiques du PNSE 4 ; l'autre sur la prévention et la réduction des expositions environnementales. Ces échanges ont permis notamment de partager des expériences réussies et de développer une vision commune des enjeux régionaux en santé environnement.

À cette occasion, un appel à candidatures a été lancé pour constituer 4 groupes de travail (GT) afin d'élaborer le PRSE 4 :

- GT 1 (axe 1) piloté par le Conseil régional ;
- GT 2 (axe 2) piloté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
- GT 3 (axe 3) piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- GT 4 (axe 4) piloté par l'Agence régionale de santé (ARS).

Cette démarche a conduit à la mise en place de groupes à la composition variée (lire annexe page 71), favorisant la richesse des échanges et la pertinence des travaux.

Les GT se sont réunis chacun à quatre reprises entre novembre 2022 et avril 2023, dans le but de formuler des propositions d'actions concrètes et évaluables. Suivant le cahier des charges validé par le GRSE, les membres ont d'abord partagé, sur leur thématique, les constats actuels et les objectifs à atteindre d'ici à cinq ans. Ils ont ensuite proposé une série d'actions qui ont fait l'objet d'une sélection et d'une priorisation. Pour chaque action retenue, un porteur a été identifié et une fiche action rédigée.

Un plan d'actions partagé

Volontairement resserré, le plan régional santé environnement du Centre-Val de Loire se compose de 18 fiches actions élaborées par les groupes de travail thématiques. Elles précisent pour chaque action : le contexte réglementaire le cas échéant, les enjeux tirés du diagnostic régional en santé environnement, les objectifs opérationnels, les liens avec les autres plans et avec les ODD, les modalités de mise en œuvre (porteurs et contributeurs) ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat.

Le projet de PRSE 4 a été soumis à la consultation du public du 9 octobre au 5 novembre 2023. Les 56 contributions ont été partagées avec les membres du GRSE et prises en compte avant validation du plan. Les observations et les réponses qui peuvent y être apportées sont récapitulées dans un document de synthèse, disponible à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/prse4-a4722.html>

18 actions

constituent le PRSE 4

Le projet de PRSE 4 a également été présenté le 21 septembre 2023 à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), qui a remis son avis le 28 novembre 2023. Le plan a été approuvé, dans sa version finale, par la Préfète de région le 27 décembre 2023 et cosigné avec le président du Conseil régional et la directrice générale de l'ARS, pour une mise en œuvre sur cinq ans à compter de janvier 2024. Il est consultable, ainsi que le diagnostic territorial en santé environnement, sur les sites :

- www.centre.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Risques/La qualité de l'environnement et de la santé ;
- www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr, rubrique Politique régionale/Plans santé environnement.

La mise en œuvre et le suivi du plan

Le PRSE 4 est piloté par l'ARS, la DREAL, la DRAAF, la Préfecture de région et le Conseil régional. Sa mise en œuvre opérationnelle repose sur les acteurs volontaires, impliqués à différents niveaux. Ainsi pour chaque action :

- Le ou les porteurs de l'action animent sa réalisation, suivent son avancement, rapportent annuellement les indicateurs de suivi et participent aux événements de communication sur le plan ;

- Le ou les contributeurs participent à la réalisation de l'action et communiquent auprès de leur réseau sur l'action et les éventuels outils déployés. Il s'agit à ce jour des contributeurs qui se sont manifestés pour l'élaboration du PRSE 4. Cette liste sera enrichie sur toute la durée du plan.

Le financement des actions du PRSE 4 s'inscrit dans le cadre de politiques publiques existantes (crédits Agences de l'eau, Fonds vert, Région...).

Des initiatives locales – notamment innovantes – répondant aux enjeux du territoire en matière de santé environnement et s'inscrivant dans les orientations du PRSE 4 peuvent en outre être soutenues par l'ARS, la DREAL ou le Conseil régional, soit par le biais d'un conventionnement, soit dans le cadre d'appels à projet ou à manifestation d'intérêt. Ces dispositifs permettent de multiplier les contributeurs du PRSE 4 et les actions menées dans les territoires, au plus près des citoyens.

Le suivi du PRSE 4 sera assuré par le GRSE lors de réunions annuelles. Celles-ci permettront d'évaluer l'avancement, la pertinence et la cohérence des actions menées au cours de la période et de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. Un point d'étape sera réalisé à mi-parcours, ainsi qu'un bilan final au terme de la durée du plan.

Les groupes de travail se réuniront à minima une fois par an, pour suivre les actions qui les concernent, étudier d'éventuelles réorientations et adresser des propositions au GRSE en amont de leurs rencontres annuelles. Pour cela, les pilotes des groupes de travail (Conseil régional, DRAAF, DREAL et ARS) renseigneront chaque année un tableau de bord commun qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs de chaque action.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ARS Centre-Val de Loire :
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

DREAL Centre-Val de Loire :
www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

Région Centre-Val de Loire :
www.centre-valdeloire.fr

MÉTHODOLOGIE DU PRSE 4



PLAN D' ACTIONS

AXE 1

Sensibilisation, information et formation en santé environnement

Action 1¹ : Sensibiliser et former à la santé environnement

- Action 1.1 : Sensibiliser les professionnels de santé et étudiants
- Action 1.2 : Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et le public des 1 000 premiers jours (femmes enceintes, jeunes parents...) sur les liens entre santé et environnement
- Action 1.3 : Former les associations et professionnels du champ scolaire à la santé environnement, notamment les animateurs du réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable et les animateurs des accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que les enseignants
- Action 1.4 : Sensibiliser et former les élus et services des collectivités au concept « Une seule santé », à l'urbanisme favorable à la santé, au changement climatique et à une commande publique plus vertueuse
- Action 1.5 : Sensibiliser les acteurs économiques à la santé environnement
- Action 1.6 : Déployer des actions de sensibilisation sur la santé environnement à destination du grand public

Action 2 : Accompagner certains changements de pratiques

- Action 2.1 : Accompagner le changement de pratiques au sein des structures accueillant des enfants
- Action 2.2 : Accompagner le changement de pratiques alimentaires au moyen d'un défi citoyen pour le climat

Action 3 : Créer une cartographie/un annuaire des acteurs en santé environnement aux échelles départementale et régionale

Action 4 : Mobiliser les réseaux d'acteurs sur la santé environnement, notamment sur la thématique « Une seule santé », afin de mutualiser les connaissances

- Action 4.1 : Mettre en place un réseau des acteurs en santé environnement
- Action 4.2 : Créer un espace dématérialisé pérenne de partage de l'information

Action 5 : Identifier les attentes des acteurs et du grand public et mieux communiquer autour du PRSE 4

- Action 5.1 : Animer le collectif des pilotes des groupes de travail et des actions du PRSE 4, organiser des temps forts et proposer une newsletter
- Action 5.2 : Identifier les attentes des habitants de la région Centre-Val de Loire sur les sujets de santé environnement afin de mieux répondre à leurs besoins

AXE 2

Santés environnementale, végétale, animale et humaine

Action 6² : Amplifier et communiquer sur la lutte contre les espèces exotiques, envahissantes ou ayant un impact sur la santé

- Action 6.1 : Poursuivre et renforcer la mobilisation régionale autour de la lutte contre la progression de l'ambrosie
- Action 6.2 : Construire la stratégie et communiquer sur la lutte contre les chenilles processionnaires

Action 7³ : Mener des études épidémiologiques sur les zoonoses, amplifier la lutte anti-vectorielle et communiquer sur leurs résultats

- Action 7.1 : Mettre en place une collaboration entre les acteurs régionaux impliqués sur la surveillance, la gestion et la prévention des maladies zoonotiques et vectorielles
- Action 7.2 : Renforcer les actions de lutte anti-vectorielle, de lutte intégrée et améliorer l'identification et la prise en charge médicale et vétérinaire
- Action 7.3 : Accentuer la communication auprès des décideurs, partenaires sociaux, grand public, acteurs de terrain et encourager les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale

Action 8 : ÉcoAntibio et ÉcoParasito - Amplifier l'action au-delà de la profession vétérinaire

- Action 8.1 : Organiser des dépistages avant tout traitement
- Action 8.2 : Sensibiliser et former les détenteurs d'animaux de rente et domestiques

À noter : sauf mention contraire, les actions seront menées sur l'ensemble du territoire régional et sur toute la durée du PRSE 4.

Réduction et prévention des risques environnementaux

Action 9⁴ : Prendre en compte la santé environnement dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

- Action 9.1 : Accompagner les gestionnaires des établissements à monter en compétence sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation dans certains établissements recevant du public (ERP)
- Action 9.2 : Accompagner les professionnels du bâtiment à monter en compétence en santé environnement

Action 10 : Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur

- Action 10.1 : Utiliser les données de mesurage des polluants d'intérêt national émergent (PUF, NH₃) pour sensibiliser le public et le monde agricole
- Action 10.2 : Promouvoir les outils de prévision des concentrations en pollens ou en polluants auprès du grand public, des personnes allergiques et sensibles et des acteurs locaux

Action 11 : Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les plans qualitatif et quantitatif, en lien avec les aléas climatiques

- Action 11.1 : Sensibiliser et accompagner les acteurs concernés à la démarche des plans de gestion de la sécurisation sanitaire des eaux et notamment leur volet Ressource en eau
- Action 11.2 : Mettre à jour la stratégie régionale des services de l'État en tenant compte des captages sensibles aux pollutions diffuses
- Action 11.3 : Renforcer le portage de l'animation régionale et du suivi, en élaborant un diagnostic sur les actions menées jusqu'à présent puis en identifiant les conditions de réussite et des pistes d'amélioration

Action 12 : Contribuer aux travaux du conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants

Action 13 : Réaliser des bilans globaux sur la présence de molécules dans tous les compartiments de l'environnement de la région Centre-Val de Loire

Des environnements favorables à la santé

Action 14 : Mobiliser les acteurs et démultiplier les aménagements favorables à la santé

- Action 14.1 : Animer un réseau d'acteurs régionaux sur l'urbanisme favorable à la santé, en donnant une place particulière aux CLS
- Action 14.2 : Définir et mettre en place la stratégie régionale pour faire émerger des projets favorables à la santé
- Action 14.3 : Accompagner les collectivités, notamment via les CLS, à mieux prendre en compte le lien entre urbanisme et santé dans leurs projets d'aménagement et en faire des territoires démonstrateurs

Action 15 : Augmenter la place du végétal dans les villes et dans les établissements, pour le confort thermique de la population, en s'assurant qu'il soit porteur de santé et facteur de biodiversité

Action 16 : Valoriser les initiatives réussies en matière d'aménagement, d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique en ville, dans les écoles, les entreprises

Action 17¹ : Outiller et accompagner les professionnels de santé (médecine de ville) vers un changement de pratiques vertueuses vis-à-vis du climat

- Action 17.1 : Former et sensibiliser les professionnels de santé et les agents de l'ARS au changement climatique
- Action 17.2 : Expérimenter l'accompagnement de professionnels de santé et d'une structure pluridisciplinaire (MSP, CPTS...) à la mise en place d'actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de développement de la prévention

Action 18 : Développer des habitats favorables à la santé en sensibilisant le grand public sur les polluants domestiques et en renforçant l'intervention des conseillers en environnement intérieur

- Action 18.1 : Sensibiliser le grand public sur les polluants domestiques
- Action 18.2 : Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les habitations par l'intervention de conseillers en environnement intérieur

(1) Action obligatoire 5.1 du PNSE 4 : Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé / Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé

(2) Action obligatoire 11.3 du PNSE 4 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement / Mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les

espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) ;

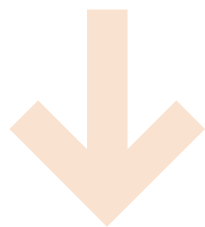
(3) Action obligatoire 11.1 du PNSE 4 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement / Prévenir les maladies vectorielles transmises par les moustiques
Action obligatoire 20 : Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

(4) Action obligatoire 14.4 du PNSE 4 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides / Améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment



A large sheet of paper with colorful letters (A-Z) arranged in a grid. The letters are in various colors and some have small illustrations next to them.

Several small cards with letters scattered on the rug. The letters are in various colors and some are repeated. Visible letters include: Kk, Rr, Mm, Tt, Ff, Hh, Qq, Ee, Ii, Bb.



Sensibilisation, information et formation en santé environnement

Sensibiliser, informer et former sur les déterminants environnementaux de la santé et les bons gestes à adopter pour préserver sa santé et celle des écosystèmes sont les priorités de l'axe 1 du PRSE 4.

La sensibilisation, l'information et la formation de tous représentent une étape préalable indispensable à toute politique efficace de prévention en matière de santé environnement. Le renforcement des connaissances et des compétences de tous les acteurs est nécessaire, afin de permettre aux générations d'aujourd'hui et de demain de développer leur capacité à faire des choix éclairés et raisonnés pour leur santé ou celle des écosystèmes.

Les défis à relever sont nombreux : urgence climatique, impacts des produits nocifs, déclin de la biodiversité, creusement des inégalités sociales et environnementales... En Centre-Val de Loire, de nombreux acteurs régionaux se sont mobilisés sur le sujet de la transmission de la connaissance, notamment dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils ont identifié des publics cibles prioritaires et des thématiques à enjeux.

Cet axe propose des actions adaptées en fonction de publics cibles (étudiants/professionnels de santé, élus/services des collectivités, professionnels de la petite enfance, acteurs du monde éducatif, acteurs économiques et grand public). Il vise à accompagner certains changements de pratiques. Il initie la mise en réseau des acteurs (cartographie, boîte à outils...). Suite au constat dressé lors du bilan du précédent plan, les actions proposées doivent enfin améliorer la communication autour de la mise en œuvre du PRSE.

ACTIONS

1. Sensibiliser et former à la santé environnement par public avec des focus thématiques
 2. Accompagner certains changements de pratiques
 3. Créer une cartographie/un annuaire des acteurs et des actions en santé environnement aux échelles départementale et régionale
 4. Mobiliser les réseaux d'acteurs sur la santé environnement, notamment sur la thématique « Une seule santé », afin de mutualiser les connaissances
 5. Connaître les attentes des acteurs et du grand public et mieux communiquer autour du PRSE 4
-

1 Sensibiliser et former à la santé environnement par public avec des focus thématiques



Contexte et enjeux

Le champ de la santé environnement, particulièrement vaste, concerne un grand nombre d'acteurs et de publics. L'enjeu de sensibilisation et de formation est rappelé dans le PNSE 4, notamment par l'action sur la formation des professionnels de santé qui doit être déclinée dans les PRSE. D'autres publics prioritaires sont également inscrits dans l'instruction interministérielle, tels que le grand public, les élus et les collectivités locales ou encore les professionnels.

L'enjeu de la sensibilisation en santé environnement ressort par ailleurs du bilan du PRSE 3, qui préconise une large diffusion des connaissances auprès d'un grand nombre d'acteurs de la région. Le public des 1 000 premiers jours (parents de jeunes enfants, femmes enceintes, enfants jusqu'à deux ans) est particulièrement ciblé car sensible aux pollutions de l'environnement. Cette période de la vie est en effet déterminante pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra.

L'éducation à la santé environnement doit ainsi permettre aux habitants et aux communautés de faire des choix éclairés pour préserver leur santé.

Objectifs

- Faire prendre conscience des liens entre environnement et santé et donner à chaque type de public des exemples concrets de solution pour limiter son exposition environnementale et préserver sa santé.
- Former des personnes relais/professionnels qui seront à même de diffuser la connaissance autour des

enjeux de santé environnement et initier une prise de conscience de chacun des habitants de la région.

- Sensibiliser les différents publics aux perturbateurs endocriniens.
- Soutenir des actions de sensibilisation et de formation territorialisées sur la santé environnement, notamment sur les perturbateurs endocriniens, pour répondre aux enjeux et aux préoccupations des citoyens.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 6 sous-actions :

- **Action 1.1** : Sensibiliser les professionnels de santé et étudiants
- **Action 1.2** : Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et le public des 1 000 premiers jours sur les liens entre santé et environnement
- **Action 1.3** : Former les associations et professionnels du champ scolaire à la santé environnement, notamment les animateurs du réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable et les animateurs des accueils de loisirs sans hébergement, ainsi que les enseignants
- **Action 1.4** : Sensibiliser et former les élus et services des collectivités au concept « Une seule santé », à l'urbanisme favorable à la santé, au changement climatique et à une commande publique plus vertueuse
- **Action 1.5** : Sensibiliser les acteurs économiques à la santé environnement

- **Action 1.6** : Déployer des actions de communication et de sensibilisation sur la santé environnement à destination du grand public

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Stratégie des 1 000 premiers jours

Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

Contrats locaux de santé (CLS)

Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST)

Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET)

Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Schémas de cohérence territoriale (Scot)

Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser)

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC2)

Plan régional de santé au travail (PRST 4)

Plan régional pour la sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens

ACTION 1.1

Sensibiliser les professionnels de santé et étudiants

Pour les professionnels de santé : dresser un état des lieux des formations existantes en santé environnement et développer des formations thématiques complémentaires sur les enjeux régionaux sous la forme de formations flexibles, en relation avec les instituts et les écoles.

Pour les futurs professionnels de santé : déployer des actions de promotion de la santé environnement et de prévention en lien avec le service sanitaire et développer des modules de formation complémentaires en santé environnement.

PORTEUR

ARS

CONTRIBUTEURS

PMI Loiret, Université de Tours, SPF, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, CPAM 36, CTS de l'Indre, Itawa, DREETS, Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE), Faculté de médecine d'Orléans

PUBLIC

Professionnels de santé actuels et futurs, grand public

INDICATEURS

- Nombre d'heures dédiées à la santé environnement dans les formations initiales et les formations disponibles existantes et nombre de modules/webinaires construits/organisés
- Nombre d'étudiants ayant réalisé leur stage de service sanitaire sur une thématique de santé environnement et nombre d'élèves ayant bénéficié de ces ateliers

ACTION 1.2

Sensibiliser les professionnels de la petite enfance et le public des 1 000 premiers jours sur les liens entre santé et environnement

Pour les futurs ou jeunes parents ainsi que les professionnels de la petite enfance : promouvoir des actions de réduction des polluants et de sensibilisation.

Informier et sensibiliser les femmes enceintes et les jeunes parents en mutualisant, lorsque cela est possible, des actions de sensibilisation (appartements témoins...), notamment sur l'importance de diminuer les expositions aux polluants tels que les perturbateurs endocriniens pendant cette période.

PORTEURS

ARS, CPAM 36

CONTRIBUTEURS

PMI Loiret, Universités, Santé publique France, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE), Familles rurales, Conseil régional, Mutualité française, CLS Gâtinais Montargois, Centre hospitalier d'Issoudun, Conseil départemental d'Eure-et-Loir, CNFPT

PUBLIC

Professionnels de la petite enfance, femmes enceintes et futurs parents, utilisateurs de structures d'accueil de la petite enfance

INDICATEURS

- Nombre de structures accompagnées, d'assistantes maternelles et de personnels formés
- Nombre d'actions en santé environnement financées dans l'appel à projets 1 000 jours de l'ARS et nombre d'acteurs impliqués dans la formation/sensibilisation de ce public
- Nombre de femmes enceintes et de jeunes parents sensibilisés

ACTION 1.3

Former les professionnels du champ scolaire et les associations à la santé environnement

Former et accompagner les acteurs de l'éducation à l'environnement sur les thématiques de la santé environnement : bruit, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air, alimentation (pesticides, additifs alimentaires) par exemple.

Les sensibiliser au concept « Une seule santé », aux spécificités régionales et aux disparités territoriales afin de développer des actions concrètes autour de la santé environnement pour leurs publics cibles.

Accompagner les enseignants à mettre en place l'école en plein air.

PORTEUR

Graine Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

Rectorat d'Orléans-Tours, DRAJES, DREAL, ARS, DRAAF, association Gamet's (en lien avec l'université de Tours), Conseil régional (AAP Santé lycée)

PUBLIC

Éducateurs à l'environnement, animateurs des centres

de loisirs, enseignants qui souhaiteraient développer « l'école du dehors », équipes éducatives des lycées, DREAL, MFR

INDICATEURS

- Nombre de formations et de jours de formation
- Nombre et typologie des participants
- Nombre de projets Santé soutenus dans l'appel à projet 100 % Éducation

ACTION 1.4

Sensibiliser et former les élus et services des collectivités au concept « Une seule santé », à l'urbanisme favorable à la santé, au changement climatique et à une commande publique plus vertueuse

Sensibiliser et accompagner les élus et services sur les thématiques de la santé environnement, le concept « Une seule santé », le changement climatique, les perturbateurs endocriniens...

Organiser pour les élus et les agents techniques des ateliers locaux facilitant l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expérience, ainsi qu'un webinaire en santé environnement.

Lors de colloques sur la thématique de la santé environnement, mettre en place des stands à destination des élus pour les sensibiliser.

Lors de prestations de conseil et de formations auprès des communes (plan de gestion différenciée, accompagnement technique zéro phyto, gestion des espèces exotiques envahissantes...), continuer à sensibiliser les élus et les services techniques au concept « Une seule santé ».

Organiser des sessions auprès des élus grâce aux acteurs de terrain travaillant sur ces thématiques : théâtre forum, ciné débat, collation-débat.

Proposer une formation métier « Intégrer les enjeux de santé environnement dans la commande publique » aux élus et services des collectivités.

PORTEURS

Itawa, Agence Environnement & Santé, ARS

CONTRIBUTEURS

FREDON, Familles rurales (en lien avec des CLS), Conseil régional, URCPPIE, Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire, Universités, CDPNE, CTS 36, CTS 28, DRAAF, CNFPT

PUBLIC

Élus des collectivités territoriales, directeurs généraux adjoints (DGA), directeurs généraux des services (DGS), directeurs et agents en charge de la commande publique

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation, d'information et de formation réalisées
- Nombre de personnes formées, sensibilisées

ACTION 1.5

Sensibiliser les acteurs économiques à la santé environnement

Déployer des actions de communication ciblées visant à sensibiliser les entreprises sur les risques que présente leur environnement de travail pour la santé, en lien avec le PRST 4 : création de supports ou organisation d'événements diffusés via un réseau d'acteurs relais (branches professionnelles, organisations syndicales, organismes de prévention...).

Actions initiées par les partenaires du PRST 4 et / ou du PRSE 4 et portées par un groupe de travail opérationnel du PRST 4, à l'appui des diagnostics disponibles (indicateurs régionaux de santé au travail) et des actualités (situations accidentelles, évolutions réglementaires, résultats d'études, alertes sanitaires...). Par exemple : risques associés au monoxyde de carbone dans le BTP, opérations de fumigation dans la logistique, l'agriculture...

PORTEUR

DREETS

CONTRIBUTEURS

Partenaires du PRST 4 et autres partenaires du PRSE 4 (Groupement de défense sanitaire - GDS Centre-Val de Loire, Familles rurales, Santé publique France, DREAL, ARS)

PUBLIC

Entreprises (employeurs, travailleurs, futurs travailleurs en formation) et branches professionnelles

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

ACTION 1.6

Déployer des actions de sensibilisation sur la santé environnement à destination du grand public

Présenter au grand public la notion de santé environnement, le concept « Une seule santé » et les interactions entre qualité de l'air, de l'eau, des sols, santé des plantes, des animaux et des humains.

Présenter des solutions, des alternatives d'usage, les gestes à adopter, les attitudes et habitudes à changer pour réduire son exposition aux pollutions environnementales (bruit, qualité de l'air, perturbateurs endocriniens...).

Disséminer l'action par la formation de relais sur le terrain, en utilisant les relais identifiés et en communiquant auprès des médias.

Supports envisagés : conférences, webinaires, ateliers collectifs, fresques, expositions, ciné-débats, réseaux sociaux, science participative...

PORTEURS

Conseil régional, Université de Tours

CONTRIBUTEURS

CDPNE (Fresqueurs), Centres hospitaliers de Blois, d'Issoudun, CLS du Gâtinais montargois, DRAAF, DREAL, Familles rurales, FREDON, Lig'Air, Universités, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE)

Centre-Val de Loire, CPIE Touraine-Val de Loire, CPIE Brenne-Berry

PUBLIC

Grand public, relais de terrain

INDICATEURS

- Nombre de sollicitations des contributeurs
- Nombre de participants aux actions et évaluation des connaissances acquises



2 Accompagner certains changements de pratiques

Contexte et enjeux

L'accompagnement est un facteur clé de la réussite des changements de pratiques. L'accent est mis ici sur un public cible (jeunes enfants accueillis dans les établissements d'accueil collectif tels les lieux multi-accueil, familial, parental et les micro-crèches) et la thématique clé de la nutrition, enjeu de santé publique de par son rôle déterminant dans la survenue de nombreuses pathologies : surpoids, obésité, diabète de type 2, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, maladies cardiovasculaires, cancers.

Cette action répond aux priorités inscrites dans :

- Le PNSE 4, à travers notamment l'action 14 sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements.
- Le plan national Alimentation, les plans alimentaires territoriaux et le plan national Nutrition santé, qui traitent de la promotion d'une alimentation de qualité, favorable à la santé et de la réduction des pathologies liées à l'alimentation.
- La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, qui proviennent à 80 % de l'alimentation, d'après l'Anses. Les matières plastiques utilisées dans l'alimentation, notamment, peuvent contenir des additifs, dont certains sont des perturbateurs endocriniens avérés. Certains pesticides contiennent également des molécules qui ont un effet de perturbateurs endocriniens.

L'enjeu est donc de réduire l'exposition des jeunes enfants aux polluants environnementaux dans les établissements d'accueil collectif, ainsi que l'exposition de la population en modifiant les habitudes alimentaires.

Objectifs

- Sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs pour arriver à une prise de conscience des liens entre environnement et santé.
- Identifier les pratiques des structures accueillant des enfants et les habitudes de consommation alimentaire du grand public dans le but de les faire évoluer vers des pratiques plus saines.
- Soutenir les acteurs du changement par des échanges réguliers, des défis, des suivis et des conseils.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 2.1** : Accompagner le changement de pratiques au sein des structures accueillant des enfants
- **Action 2.2** : Accompagner le changement de pratiques alimentaires au moyen d'un défi citoyen pour le climat

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Projets alimentaires territoriaux

Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

Contrats locaux de santé

Plans Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET)

Plan régional pour la sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens

ACTION 2.1

Accompagner le changement de pratiques au sein des structures accueillant des enfants

Les collectivités et les professionnels de la petite enfance sont en première ligne pour agir de manière à diminuer les risques d'exposition des jeunes enfants aux pollutions environnementales. À la suite des actions de sensibilisation, d'information et de formation prévues à l'action 1 :

- Accompagner au changement les structures accueillant des enfants et leurs usagers, par la réalisation d'un diagnostic des pratiques et des achats du quotidien puis l'élaboration d'un plan d'actions.
- Rendre visibles et diffuser les ressources existantes utiles à la compréhension et à la conduite d'actions en santé environnement dans ces structures.

PORTEUR

URCPIE Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

Familles rurales, CDPNE, Athéna, CLS Gâtinais montargois, Itawa, CPIE Touraine-Val de Loire, CPIE Brenne-Berry

PUBLIC

Élus, services Petite enfance et Jeunesse des collectivités, professionnels des structures d'accueil collectif

INDICATEURS

- Nombre de structures accompagnées
- Taux de participation et de satisfaction
- Mise à disposition de ressources existantes (plan d'actions, cahier des charges...)

ACTION 2.2

Accompagner le changement de pratiques alimentaires au moyen d'un défi citoyen

Accompagner durant sept mois les habitants d'un territoire dans l'évolution de leurs habitudes alimentaires, par des ateliers réguliers qui apportent des connaissances et des pratiques pour consommer plus de produits de saison, locaux, issus de circuits courts et respectueux de l'environnement, sans augmentation du budget.

Plusieurs temps forts sont animés par des éducateurs à l'environnement formés aux thématiques de l'alimentation (agriculture, nutrition, impacts environnementaux, santé, perturbateurs endocriniens...), afin d'aborder au travers d'ateliers les différents enjeux associés. Action conduite de longue date, une consolidation des défis sera réalisée dans un objectif de massification des actions proposées.

PORTEUR

Graine Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

Conseil régional, collectivités partenaires, Familles rurales d'Indre-et-Loire

PUBLIC

Tous les habitants de la région (50 % urbain, 50 % rural), y compris les personnes en précarité sociale (via les CCAS, les épiceries solidaires, les Restos du cœur, les bailleurs sociaux...)

INDICATEURS

- Nombre et typologie des participants
- Nombre de publications et de destinataires de la lettre d'information
- Nature et auto-évaluation des engagements des participants
- Retour des participants sur les ateliers
- Plan de massification



3

Créer une cartographie/un annuaire des acteurs et des actions en santé environnement aux échelles départementale et régionale

Contexte et enjeux

Déclinaison de l'action 15 du PNSE 4 « Créer une plateforme collaborative pour les collectivités sur les actions en santé environnement et renforcer les moyens des territoires pour réduire les inégalités territoriales en santé environnement », cette action vise à mieux connaître les acteurs intervenant dans le domaine de l'environnement et de la santé environnement. Ceci implique de mener une enquête sur chaque territoire.

Objectifs

Cartographier les actions réalisées et partager les projets probants en santé environnement.

Modalités de mise en œuvre

• Diffusion d'un questionnaire aux élus et acteurs permettant de référencer les actions en santé environnement, d'abord sur le Loir-et-Cher (41) puis sur l'ensemble de la région.

- Compilation, dans une base de données interactive, des acteurs répertoriés et de leurs domaines d'action sur le 41.
- Déclinaison de cette base interactive à l'échelle de la région.
- Diffusion de la base de données au niveau régional.
- Affinage et mise à jour de la base de données chaque année.

ACTION 3

Mener une enquête sur les acteurs en santé environnement, les actions réalisées sur les cinq dernières années et les projets à venir, à l'échelle d'un département test (le Loir-et-Cher) : élaboration, test et diffusion d'un questionnaire auprès des collectivités et des acteurs du 41 ; collecte des données issues de l'état des lieux de l'éducation à l'environnement en Centre-Val de Loire ; intégration des données de l'enquête départementale et de l'état des lieux régional sur une plateforme de partage permettant de les cartographier ; analyse des résultats ; si besoin l'année suivante, reconduction de l'enquête auprès d'un panel plus large de collectivités.

Élargir le projet à l'échelle régionale : définition d'un protocole de mise à jour annuelle ou pluriannuelle de la plateforme ; diffusion de la plateforme aux collectivités et partenaires.

Cette action sera à coordonner avec les actions 4 et 14 du PRSE 4, qui prévoient de mobiliser les acteurs autour de l'urbanisme favorable à la santé et du concept « Une seule santé ».

PORTEURS

Dans le 41 : CDPNE et délégation départementale de l'ARS

À l'échelle régionale : structure restant à identifier

CONTRIBUTEURS

ARS, CDPNE, DREAL, DRAAF, Graine Centre-Val de Loire, Observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher

TERRITOIRE

Loir-et-Cher puis région

CALENDRIER

Expérimentation dans le 41 en 2023-2024 ; élargissement à la région à partir de 2024-2025

PUBLIC

Acteurs en santé environnement et collectivités

INDICATEURS

- Cartographie des acteurs et actions en santé environnement en Centre-Val de Loire

4

Mobiliser les réseaux d'acteurs sur la santé environnement, notamment sur la thématique « Une seule santé », afin de mutualiser les connaissances



Contexte et enjeux

Plusieurs espèces de la faune et de la flore se sont installées et répandues en Centre-Val de Loire, avec de potentiels impacts sur la santé publique en termes d'allergies, de toxicité, de zoonoses. Ceci illustre l'interdépendance des santés animale, humaine et des écosystèmes, suivant le concept « Une seule santé » développé dans le PNSE 4. Cette action s'articule notamment avec l'action 5.2 du plan national, qui prévoit d'étoffer et de mieux faire connaître l'offre de formation autour de cette thématique.

La mobilisation d'un réseau d'acteurs sur la santé environnement est en outre une priorité du PRSE 4 au regard du bilan du précédent plan régional, qui fait état d'une communication insuffisante à la fois entre les acteurs et auprès du grand public.

Objectifs

- Permettre la mise en place d'une organisation pérenne des acteurs de la santé environnement afin que les informations et les connaissances acquises puissent être diffusées, partagées et relayées par le plus grand nombre.
- Décloisonner les réseaux existants, dans une approche « Une seule santé », afin que chaque acteur puisse disposer d'une vue complète et globalisante des problématiques mettant en jeu la santé environnement, la santé animale et végétale et la santé humaine.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 4.1** : Mettre en place un réseau des acteurs en santé environnement
- **Action 4.2** : Créer un espace dématérialisé pérenne de partage de l'information

ACTION 4.1

Mettre en place un réseau des acteurs en santé environnement

En partant des acteurs identifiés lors de l'élaboration du PRSE 4, créer une liste des intervenants en santé environnement, par itération, et mobiliser les instances créatrices de données et de connaissances pour assurer la diffusion au sein de ce réseau constitué.

Cette action sera à coordonner avec les actions 3, sur la cartographie/l'annuaire des acteurs, et les actions 71 et 14, sur la mobilisation des acteurs autour de l'urbanisme favorable à la santé et des acteurs de la lutte contre les maladies zoonotiques et vectorielles, du PRSE 4.

PORTEUR

DRAAF

CONTRIBUTEURS

ARS, DREAL, Conseil régional, CTS, CPTS, associations, collectivités, organismes de recherche

PUBLIC

Tout acteur, public ou privé, professionnel ou associatif, s'intéressant à la santé environnement

INDICATEURS

- Nombre de destinataires et de messages diffusés

ACTION 4.2

Créer un espace dématérialisé pérenne de partage de l'information

En parallèle de la diffusion d'informations, par messagerie ou réunion, dont la persistance dans les archives et la mémoire individuelles est propre à chaque acteur, il semble nécessaire de disposer d'un espace numérique dédié, où seront consultables l'intégralité des informations diffusées mais aussi d'autres sources : liens vers des publications, comptes-rendus de réunion...

PORTEUR

DRAAF

CONTRIBUTEURS

ARS, DREAL, Conseil régional, CTS, CPTS, associations, collectivités, organismes de recherche

PUBLIC

Tout acteur, public ou privé, professionnel ou associatif, s'intéressant à la santé environnement

INDICATEURS

- Nombre de documents déposés dans l'espace dédié
- Nombre d'acteurs contributeurs

5 Identifier les attentes des acteurs et du grand public et mieux communiquer autour du PRSE 4



Contexte et enjeux

Le bilan du PRSE 3 a mis en évidence la nécessité d'améliorer la communication autour du plan régional, tant pour promouvoir et valoriser les actions auprès du grand public que pour favoriser les liens et les échanges entre les acteurs impliqués.

Il apparaît par ailleurs que le grand public n'est pas assez informé des enjeux de la santé environnement. Il n'existe pas, notamment, en Centre-Val de Loire d'enquête d'opinion suffisamment précise qui permettrait de mieux connaître les attentes de la population sur les questions de santé globale et donc d'y répondre.

Objectifs

- Animer le collectif d'acteurs et communiquer autour des actions réussies du PRSE 4.
- Mieux connaître les attentes et pré-occupations des habitants de la région sur les sujets de santé environnement afin de mieux répondre à leurs besoins

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 5.1** : Animer le collectif des pilotes des groupes de travail et des actions du PRSE 4, organiser des temps forts et proposer une newsletter
- **Action 5.2** : Identifier les attentes des habitants de la région Centre-Val de Loire sur les sujets de santé environnement afin de mieux répondre à leurs besoins

ACTION 5.1

Animer le collectif des pilotes des groupes de travail et des actions du PRSE 4, organiser des temps forts et proposer une newsletter

Maintenir la dynamique des acteurs du PRSE 4 en proposant des réunions régulières des groupes de travail (GT).

Organiser des temps forts en santé environnement, à l'instar du séminaire de lancement du PRSE 4 du 13 octobre 2022.

Identifier une structure à même de proposer une newsletter semestrielle, afin d'informer largement sur les actions en santé environnement conduites dans la région.

PORTEURS

DREAL, DRAAF, Conseil régional, ARS

CONTRIBUTEUR

Toutes les structures pilotes d'actions dans le PRSE4

PUBLIC

Acteurs en santé environnement, notamment le réseau évoqué dans l'action 4.1

INDICATEURS

- Nombre de réunions des GT
- Nombre de temps forts en santé environnement et nombre de participants
- Nombre de destinataires de la newsletter et nombre de clics vers les articles

ACTION 5.2

Identifier les attentes des habitants de la région Centre-Val de Loire sur les sujets de santé environnement afin de mieux répondre à leurs besoins

Mettre en place un baromètre régional en santé environnement, à partir de l'extraction régionale d'un baromètre national existant ou d'une étude régionale à lancer auprès de la population.

Remettre à jour le diagnostic régional en santé environnement de 2022 en identifiant et en hiérarchisant les problématiques de santé environnement en Centre-Val de Loire, d'ici la fin du PRSE4.

Diffuser les résultats du baromètre et du diagnostic régional actualisé afin d'adapter les actions du PRSE 4 et de préparer le prochain PRSE 5.

PORTEURS

DREAL, DRAAF, Conseil régional, ARS

CONTRIBUTEURS

Santé publique France, Familles rurales Centre-Val de Loire

PUBLIC

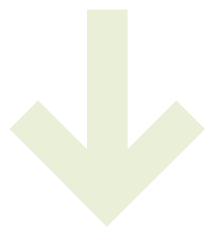
Acteurs en santé environnement et grand public

INDICATEURS

- Existence d'un baromètre avant le terme du PRSE 4
- Actualisation du diagnostic régional en santé environnement avant le terme du PRSE 4



2
E
AXX
A



Santés environnementale, végétale, animale et humaine

L'axe 2 du PRSE 4 repose sur l'acquisition et la diffusion des connaissances en matière de maladies vectorielles, de zoonoses, d'organismes invasifs ayant un impact sur la santé et/ou la biodiversité, ainsi que sur la réduction de l'exposition environnementale aux résidus de médicaments ou produits phytopharmaceutiques.

Depuis quelques années, la communauté scientifique et le grand public ont pris conscience des interactions, synergies ou parfois antagonismes, qui existent entre la santé humaine, la santé animale, la santé végétale et la santé environnement. Ceci nécessite, pour un certain nombre de problématiques sanitaires, d'adopter une approche globale et pluridisciplinaire, dénommée *One Health* ou « Une seule santé », permettant d'impliquer de

nouveaux acteurs de la santé, principalement de la santé animale, tels que la profession agricole et les vétérinaires.

Si l'approche « Une seule santé » est relativement nouvelle, certains sujets des précédents plans régionaux santé environnement l'intégraient déjà. Il convient de les faire perdurer et de les élargir à de nouveaux intervenants. La région Centre-Val de Loire dispose en outre d'un réseau d'acteurs scientifiques solide et expérimenté, mobilisé sur la recherche et la mise en commun des résultats obtenus.

ACTIONS

6. Amplifier et communiquer sur la lutte contre les espèces exotiques, envahissantes ou ayant un impact sur la santé

7. Mener des études épidémiologiques sur les zoonoses, amplifier la lutte anti-vectorielle et communiquer sur leurs résultats

8. ÉcoAntibio et ÉcoParasito : amplifier l'action au-delà de la profession vétérinaire

6 Amplifier et communiquer sur la lutte contre les espèces exotiques, envahissantes ou ayant un impact sur la santé



Contexte et enjeux

La récente classification de certaines espèces de chenille dans la catégorie des espèces nuisibles à la santé humaine (chenilles processionnaires du pin et du chêne) implique l'instauration d'un plan de lutte et de prévention afin de protéger la population, conformément au Code de la santé publique (articles L. 1338-1 à L. 1338-5 et D. 1338-1 à R. 1338-10 relatifs à la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine) et au décret n° 2022-686 du 25 avril 2022.

La lutte contre la progression de l'ambrosie, inscrite à l'action 17 du PRSE3 se doit d'être poursuivie, pour mieux évaluer l'exposition à l'ambrosie et réduire son expansion géographique.

Objectifs

- Renforcer la mobilisation des acteurs de la lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine
- Disposer de plan de lutte contre les chenilles processionnaires ou contre l'ambrosie sur les territoires à enjeux.
- Amplifier la communication autour de ces espèces (chenilles, ambrosie) auprès des collectivités et de la population.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 6.1 :** Poursuivre et renforcer la mobilisation régionale autour de la lutte contre la progression de l'ambrosie
- **Action 6.2 :** Construire la stratégie et communiquer sur la lutte contre les chenilles processionnaires

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

PNSE 4 : Action obligatoire 11.3 - Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement / Mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) ; Action obligatoire 20 - Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) - partie Biodiversité

Plan départemental de lutte contre les ambrosies

Stratégie régionale de cartographie des acteurs en santé environnement et stratégie de lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine

ACTION 6.1

Poursuivre et renforcer la mobilisation régionale autour de la lutte contre la progression de l'ambroisie

Communiquer sur les risques et la lutte contre les ambrosies afin d'inciter à signaler la présence de la plante auprès des exploitants agricoles, gestionnaires d'infrastructures de transport, gestionnaires de cours d'eau, gestionnaires de terrains bâtis ou non, entrepreneurs de travaux, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Renforcer et améliorer les signalements de présence d'ambroisie, en particulier sur les zones en front de colonisation et pas ou peu colonisées. Mettre en place et animer un réseau de référents territoriaux « ambroisie » dans les collectivités infestées et celles situées en front de colonisation.

Mettre en place et/ou suivre le plan d'actions adapté à la dynamique de l'ambroisie dans chaque département.

PORTEURS

FREDON, ARS

CONTRIBUTEURS

Préfectures, DRAAF, Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire, Lig'air, INRAE, DREAL, Chambres d'agriculture et profession agricole, CEN/GTPI, Association des maires, Communautés de communes, CLS, Conseils départementaux, Conseil régional, Semae, MSA, Vivea, services départementaux de l'État (DDT), Vinci Autoroutes, SNCF Réseau, syndicats de bassin, Fédération de

pêche, Réseau de transport d'électricité, entreprises de travaux publics, Observatoire des ambrosies, SDJES, PETR, CNFPT

PUBLIC

Collectivités territoriales, partenaires associés, grand public

INDICATEURS

- Nombre d'arrêtés départementaux
- Pourcentage de communes avec référent territorial « Espèces à enjeux pour la santé humaine »

ACTION 6.2

Construire la stratégie et communiquer sur la lutte contre les chenilles processionnaires

Réalisation d'un questionnaire à destination des collectivités portant sur les signalements de chenilles processionnaires, les moyens de lutte déjà mis en place, les acteurs intervenant dans le cadre de la lutte et les besoins en formation/information (département pilote : le Loir-et-Cher - 41).

Analyse et rédaction d'un état des lieux intégrant également une charte de bonnes pratiques.

Instauration d'un réseau d'échanges entre les parties prenantes, identification des priorités d'action, mise en place d'un « cotech chenilles » pour réunir les différents acteurs participant à la lutte contre les chenilles processionnaires.

Rédaction d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les chenilles processionnaires.

Création de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de la population (plateforme de signalement chenilles, référents chenilles, campagne de prévention, etc.).

PORTEURS

ARS, FREDON

CONTRIBUTEURS

DRAAF, DREAL, Office national des forêts (ONF), DDT, Chambres de commerce et d'industrie (CCI), collectivités territoriales, gestionnaires d'espaces verts et forestiers, entreprises de la lutte anti-parasitaire, paysagistes, Inrae

CALENDRIER

2023-2024 pour l'expérimentation dans le 41, puis généralisation les années suivantes

PUBLIC

Collectivités territoriales, entreprises de désinsectisation, population générale

INDICATEURS

- Réalisation et diffusion d'un bilan d'impact chenilles au niveau régional
- Nombre de départements ayant publié un arrêté préfectoral de lutte contre les chenilles
- Couverture des référents chenilles sur les territoires colonisés par les chenilles processionnaires et sur les territoires non colonisés, 4 ans après la signature de l'arrêté préfectoral
- Création d'une charte de bonnes pratiques pour labelliser les entreprises intervenant dans la lutte contre les chenilles
- Nombre d'actions de communication

7

Mener des études épidémiologiques sur les zoonoses, amplifier la lutte anti-vectorielle et communiquer sur leurs résultats



Contexte et enjeux

Les interactions de l'homme et de la faune avec leurs environnements constituent des facteurs de propagation des maladies aux effets majeurs sur la santé humaine comme animale. Avec le changement climatique, la France métropolitaine fait face à l'émergence de plusieurs maladies à transmission vectorielle et zoonotiques.

La région Centre-Val de Loire, comme toutes les régions de Métropole, connaît une hausse constante de la colonisation par le moustique tigre (*Aedes albopictus*) augmentant le risque de la survenue de cas autochtones. De plus, des arboviroses émergentes véhiculées par le moustique *Culex* (*West-Nile*, *Usutu*) affectant principalement les oiseaux peuvent également affecter l'homme avec des cas identifiés majoritairement sur les régions du pourtour méditerranéen.

Selon le réseau Sentinelles, l'incidence de la maladie de Lyme chez l'homme en région est comparable à celle du territoire métropolitain. Cependant, les tiques sont également vecteurs de plusieurs pathologies affectant aussi bien l'homme que l'animal : encéphalite à tiques (homme), fièvre Q (homme, animal), tularémie...

Enfin, l'influenza aviaire est une maladie affectant principalement les oiseaux mais des transmissions de l'animal à l'homme ont déjà été documentées. Le risque n'est pas négligeable sur notre territoire avec l'identification depuis plusieurs années (et de manière importante en 2022) de cas parmi les oiseaux d'élevage.

Objectifs

Cette action vise à endiguer le risque de survenue de ces maladies en Centre-Val de Loire, par l'enrichissement des connaissances et les efforts des acteurs régionaux.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 3 sous-actions :

- **Action 7.1** : Mettre en place une collaboration entre les acteurs régionaux impliqués dans la surveillance, la gestion et la prévention des maladies zoonotiques et vectorielles
- **Action 7.2** : Renforcer les actions de lutte anti-vectorielle, de lutte intégrée et améliorer l'identification et la prise en charge médicale et vétérinaire
- **Action 7.3** : Accentuer la communication auprès des décideurs, partenaires sociaux, grand public, acteurs de terrain et encourager les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

PNSE 4 : Action obligatoire 11.1 - Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement / Prévenir les maladies vectorielles transmises par les moustiques

PRS 3

Plan Orsec-Arboviroses

Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques

ACTION 7.1

Mettre en place une collaboration entre les acteurs régionaux impliqués sur la surveillance, la gestion et la prévention des maladies zoonotiques et vectorielles

Établir un panorama des missions des différents acteurs.

Mettre en place une veille sanitaire partagée : données de surveillance chez l'homme et l'animal, connaissances scientifiques...

Construire une communication semestrielle commune et portée par tous les acteurs impliqués sur les actualités en lien avec les maladies vectorielles et zoonotiques, comprenant des éléments de surveillance actualisés, des connaissances scientifiques et les nouveaux textes réglementaires.

Suivre les projets de recherche menés en région.

PORTEURS

Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire, Santé publique France

CONTRIBUTEURS

Office français de la biodiversité (OFB), CHRU d'Orléans, porteurs de projets de recherche (Cirad, Inrae...)

PUBLIC

Éleveurs, détenteurs d'animaux de rente, chasseurs, piégeurs,

vétérinaires, partenaires de surveillance, institutions, professionnels de santé et autres professionnels, relais, tout public

INDICATEURS

- Nombre d'actions de communication, de formation, de manifestation
- Nombre de personnes ciblées par les actions
- Nombre de publications semestrielles communes

ACTION 7.2

Renforcer les actions de lutte anti-vectorielle, de lutte intégrée et améliorer l'identification et la prise en charge médicale et vétérinaire

Réduire le risque de survenue d'arboviroses par des actions de lutte anti-vectorielle.

Sensibiliser les professionnels de santé du premier secours et vétérinaires à l'identification et à la déclaration de cas suspects chez l'homme ou l'animal (dépistage pour guider le diagnostic et la lutte contre les maladies liées aux tiques chez l'animal et chez l'homme...).

Améliorer la prise en charge et les mesures de gestion autour des cas avérés d'arboviroses et de zoonoses chez l'animal et chez l'homme (réalisation des désinfections dans le suivi des foyers de grippe aviaire en élevage...).

PORTEURS

Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire, Santé publique France

CONTRIBUTEURS

ARS, Office français de la biodiversité (OFB), centres de compétence hospitaliers pour les « cas complexes de maladies vectorielles à tiques », Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

PUBLIC

Éleveurs, détenteurs d'animaux de rente, chasseurs, piégeurs,

vétérinaires, partenaires de surveillance, institutions, professionnels de santé et autres professionnels, relais, tout public

INDICATEURS

- Nombre de départements disposant de leur plan Orsec-Arboviroses
- Nombre d'interventions de lutte anti-vectorielle (traitements)
- Nombre d'interventions dans le cadre de plans d'urgence liés à l'influenza aviaire (rotoluves, désinfection...)

ACTION 7.3

Accentuer la communication auprès des décideurs, partenaires sociaux, grand public, acteurs de terrain et encourager les actions de sensibilisation et de mobilisation sociale

Renforcer la communication auprès des acteurs de terrain sur le risque vectoriel et zoonotique : chasseurs, éleveurs et détenteurs.

Accentuer les actions de prévention et de sensibilisation en lien avec les acteurs de la faune sauvage et domestiques.

Communiquer et sensibiliser le grand public, les collectivités et les élus.

PORTEURS

Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire, Santé publique France

CONTRIBUTEURS

ARS, Office français de la biodiversité (OFB), Union régionale des groupements techniques vétérinaires (URGTV) Centre Val de Loire, FREDON, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, DREAL, Conseil régional, Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

PUBLIC

Éleveurs, détenteurs d'animaux de rente, chasseurs, piégeurs, vétérinaires, partenaires de surveillance, institutions, professionnels de santé et autres professionnels, relais, tout public

INDICATEURS

- Nombre d'actions de communication, de formation, de manifestation
- Nombre de personnes ciblées par les actions mentionnées
- Nombre de collectivités ayant porté une action de mobilisation sociale concernant les arboviroses et les maladies véhiculées par les tiques

8

ÉcoAntibio et ÉcoParasito - Amplifier l'action au-delà de la profession vétérinaire



Contexte et enjeux

Un travail sur l'usage approprié et raisonné des antibiotiques comme des antiparasitaires en élevage est mené depuis plusieurs années. Il reste crucial et doit toujours être soutenu pour lutter contre les résistances et limiter l'impact environnemental.

La communication (newsletter, site internet, bulletins...) est un relais essentiel de ces thématiques, pour prolonger les formations délivrées et promouvoir les aides au dépistage.

Objectifs

- Choisir le bon traitement et uniquement si besoin.
- Connaître et comprendre les enjeux pour mieux appliquer et raisonner ses traitements

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 8.1** : Organiser des dépistages avant tout traitement
- **Action 8.2** : Former et sensibiliser les détenteurs d'animaux de rente et domestiques

ACTION 8.1

Organiser des dépistages avant tout traitement

Les groupements de défense sanitaire (GDS) des six départements de la région organisent et prennent en charge tout ou partie des dépistages ciblés (antibio ou antiparasitaires) pour les ruminants (bovins, ovins, caprins). La filière apicole s'est organisée de la même façon au sein du GDS Centre-Val de Loire (dépistage antiparasitaire).

PORTEUR

Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

Union régionale des groupements techniques vétérinaires (URGTV) Centre Val de Loire, DRAAF, ARS, DREAL, Conseil régional

PUBLIC

Détenteurs d'animaux de rente

INDICATEURS

- Nombre de dépistages réalisés

ACTION 8.2

Sensibiliser et former les détenteurs d'animaux

Les formations sanitaires collectives organisées par les groupements de défense sanitaire (GDS) comprennent toujours un volet prévention/lutte, en intégrant une réflexion sur les pratiques d'élevage. Selon les sujets et en partenariat avec les vétérinaires, l'usage des médicaments est souvent abordé en mentionnant les médecines complémentaires. Le travail sur la biosécurité est clairement identifié par les GDS, avec notamment les formations obligatoires en porcins, volailles et celles déclinées pour les autres espèces. Les visites sanitaires par les vétérinaires sont aussi l'occasion d'évoquer ces sujets.

Afin de sensibiliser l'ensemble des détenteurs d'animaux de rente et domestiques, un séminaire ÉcoParasito est organisé à l'automne 2023 par Union régionale des groupements techniques vétérinaires (URGTV) à destination des vétérinaires habilités de la région. De la même façon, des sensibilisations sont proposées par l'URGTV lors d'évènements en filière équine ou directement auprès des futurs installés dans les lycées agricoles.

PORTEUR

Groupement de défense sanitaire (GDS) Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

URGTV Centre Val de Loire, DRAAF, ARS, DREAL, Conseil régional

PUBLIC

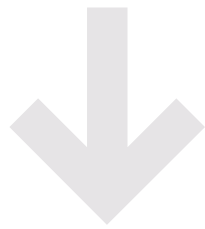
Détenteurs d'animaux de rente et domestiques

INDICATEURS

- Nombre de formations des détenteurs d'animaux sur les thématiques EcoAntibio et Ecoparasito



3
E
X
A



Réduction et prévention des risques environnementaux

L'axe 3 du PRSE 4 porte sur l'acquisition et la diffusion des connaissances en matière d'expositions environnementales liées à l'eau potable, l'air intérieur, extérieur et les sols, à des fins de réduction, de maîtrise et de prévention des risques pour l'homme et les écosystèmes.

Le diagnostic régional en santé environnement a mis en exergue des problématiques prégnantes en Centre-Val de Loire, liées à l'impact des activités agricoles et industrielles sur la qualité des milieux. Il révèle également, concernant l'état de notre environnement, un déficit de données relatives à certains compartiments ou disponibles à une précision géographique insuffisante. Par ailleurs, nombre de citoyens manquent d'informations sur les risques environnementaux auxquels ils sont soumis à travers leur exposome.

Le réseau d'acteurs scientifiques en Centre-Val de Loire se mobilise pour la mise en commun des résultats de leurs recherches sur la présence de micropolluants dans les différents compartiments de l'environnement et pour l'amélioration de leur communication au grand public. Il s'agit d'encourager le déploiement d'innovations et le changement de pratiques afin de lutter contre la pollution aux micropolluants et de favoriser les échanges entre les acteurs scientifiques, économiques, les législateurs et la société civile, autour de la question des risques environnementaux sur la santé.

ACTIONS

9. Prendre en compte la santé environnement dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier
 10. Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur
 11. Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les plans qualitatif et quantitatif, en lien avec les aléas climatiques
 12. Contribuer aux travaux du futur conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants
 13. Réaliser des bilans globaux sur la présence de molécules dans tous les compartiments de l'environnement de la région Centre-Val de Loire
-

9

Prendre en compte la santé environnement dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier



Contexte et enjeux

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (articles L. 221-8 et R. 221-29 et suivants du Code de l'environnement). Dans ceux accueillant des publics sensibles, le dispositif de surveillance a été renforcé en 2022 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Cette action est la déclinaison obligatoire de l'action 14.4 du PNSE 4 sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment. Elle s'inscrit également dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments 2020-2050

Objectif

Favoriser la prise en compte de la santé environnement dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 9.1** : Accompagner les gestionnaires des établissements à monter en compétence sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation dans certains établissements recevant du public (ERP)
- **Action 9.2** : Accompagner les professionnels du bâtiment à monter en compétence en santé environnement

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

PNSE 4 : Action 14.4 - Améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles en continu et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment

ACTION 9.1

Accompagner les gestionnaires des établissements à monter en compétence sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux de rénovation dans certains établissements recevant du public (ERP)

Soutenir la mise en place d'actions de sensibilisation ou de formation des gestionnaires d'établissements recevant du public sensible (établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, accueils de loisirs extrascolaires ou périscolaires pour mineurs, établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré), en prenant appui sur les outils pratiques développés au niveau national (guide d'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif - Cerema, plaquette à destination des élus - Cerema, guide d'application pour la surveillance du confinement de l'air - CSTB).

PORTEUR

DREAL

CONTRIBUTEURS

ARS, Cerema, Direction départementale des territoires du Loiret (DDT 45), Fédération française du bâtiment (FFB) Centre-Val de Loire, CNFPT

PUBLIC

Gestionnaires des établissements recevant

du public : collectivités (communes, Conseils départementaux, Conseil régional), gestionnaires privés, professionnels du bâtiment

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation réalisées
- Nombre de gestionnaires participants

ACTION 9.2

Accompagner les professionnels du bâtiment à monter en compétence en santé environnement

Soutenir la mise en place d'actions de sensibilisation ou de formation à destination des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment, sur la santé environnement (qualité de l'air intérieur, matériaux, économies d'eau, radon).

PORTEUR

DREAL

CONTRIBUTEURS

Agence de l'eau Loire-Bretagne, Cerema, FFB Centre-Val de Loire, Capeb, ARS, DDT 45, CDPNE

PUBLIC

Professionnels et étudiants de la construction, de la rénovation et de l'exploitation des bâtiments

INDICATEURS

- Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation réalisées
- Nombre de professionnels participants

10

Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur



Contexte et enjeux

Les particules ultrafines (PUF), de taille inférieure à 0,1 µm, jouent un rôle majeur dans les effets sanitaires de la pollution chronique du fait de leur grand nombre. Il est essentiel de développer les connaissances sur leur comportement dans notre région, selon les différentes sources d'émissions anthropiques (trafic, chauffage au bois, industrie...). Quant à l'ammoniac (NH₃), il est émis dans l'air principalement par des activités agricoles (99 % des émissions de la région). Ce polluant peut être transformé dans l'atmosphère et constituer alors la principale source de particules lors des épisodes de pollution liés à la reprise des épandages.

Cette action répond à la nécessité de diminuer les émissions de particules et de NH₃, suivant les objectifs fixés dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prépa). Une action de sensibilisation des agriculteurs aux impacts des émissions de NH₃ dans l'air est inscrite au plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Tours.

L'exposition de la population aux pollens constitue par ailleurs un enjeu de santé publique, compte tenu du nombre de personnes concernées par des allergies en France (20 % des enfants, 30 % des adultes) et de l'augmentation de ces prévalences ces dernières décennies. Une information anticipée d'événements polliniques peut permettre aux personnes allergiques d'adapter leur comportement et leur traitement.

Objectifs

- Utiliser les données de mesure de polluants émergents d'intérêt national (PUF, NH₃) pour sensibiliser le public et le monde agricole.
- Réduire les expositions et connaître la conduite à tenir pour limiter les impacts sur la santé de la qualité de l'air.
- Promouvoir auprès des publics sensibles et grand public les services développés par Lig'Air en région, qui permettent de prévoir et d'informer sur les concentrations polliniques et ainsi de réduire les impacts sanitaires.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 10.1** : Utiliser les données de mesurage des polluants d'intérêt national émergent (PUF, NH₃) pour sensibiliser le public et le monde agricole.
- **Action 10.2** : Promouvoir les outils de prévision des concentrations en pollens ou en polluants auprès du grand public, des personnes allergiques et sensibles et des acteurs locaux.

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Tours et d'Orléans

Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa)

ACTION 10.1

Utiliser les données de mesurage des polluants d'intérêt national émergent (PUF, NH₃) pour sensibiliser le public et le monde agricole

Les mesures de PUF réalisées par Lig'Air permettront d'élaborer une évaluation régionale des PUF par typologie d'environnement. Les résultats seront disponibles sur son site internet afin de contribuer à la sensibilisation du public.

Pour l'ammoniac, une étude menée en Bretagne sur la sensibilisation des agriculteurs aux émissions de NH₃ dans l'air sera déclinée en région, en vue de la mise en place de techniques d'épandage moins émissives.

PORTEUR

Lig'Air

CONTRIBUTEURS

ARS, DREAL, Chambres d'agriculture, Familles rurales

PUBLIC

Tout public, agriculteurs, Chambres d'agriculture

INDICATEURS

- Nombre de connexions aux pages d'information sur les résultats de l'évaluation des PUF
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés

ACTION 10.2

Promouvoir les outils de prévision des concentrations en pollens ou en polluants auprès du grand public, des personnes allergiques et sensibles et des acteurs locaux

Lig'Air a développé dans le cadre du PRSE 3 un outil de prévision des événements polliniques sur la région qui permet d'informer le public par anticipation. Les indices de qualité de l'air sont également produits quotidiennement par Lig'Air et sont à disposition du public. La CPAM de l'Indre, puis toutes les CPAM de la région prévoient de diffuser largement ces informations, en ciblant particulièrement les collectivités territoriales, les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), les assurés sociaux, les professionnels de santé, les personnes souffrant de maladies respiratoires ou ayant eu un accident vasculaire cérébral.

PORTEURS

CPAM 36 puis élargissement à toutes les CPAM de la région

CONTRIBUTEURS

Lig'Air, ARS, DREAL

PUBLIC

Grand public, maisons de santé pluridisciplinaires

INDICATEURS

- Nombre de communes et MSP diffusant les alertes de Lig'Air
- Réalisation d'affiches et flyers pour les cabinets des professionnels de santé
- Augmentation du nombre d'abonnés à Sentimail
- Nombre de journées d'hospitalisation évitées pour les patients pris en charge dans le cadre de Prado

11

Améliorer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur les plans qualitatif et quantitatif, en lien avec les aléas climatiques



Contexte et enjeux

En Centre-Val de Loire, 98,5 % de la population a bénéficié en 2020 d'une eau de bonne qualité bactériologique, avec un taux de conformité des analyses supérieur à 95 %. Le nombre d'habitants concernés par des non-conformités chroniques en pesticides (plus de 30 jours de dépassement dans l'année) a diminué de 100 000, passant de 17 % à 9 % de la population régionale entre 2018 et 2020. Cette même année, 1,1 % de la population a consommé une eau dont la teneur moyenne en nitrates dépassait 50 mg/l.

La directive européenne du 16 décembre 2020 sur l'eau potable a été transposée fin 2022 en droit français. Elle prévoit la sécurisation de l'alimentation en eau potable (du captage au robinet du consommateur), avec l'obligation pour les producteurs/distributeurs d'eau de disposer de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) portant sur la protection de la ressource (juillet 2027) et la production/distribution (janvier 2029).

En Centre-Val de Loire, 81 captages d'eau potable sont identifiés comme prioritaires dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027. Seuls 43 % bénéficient à ce jour d'un plan d'actions validé. Sur les zones d'alimentation de ces captages, des mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes doivent être mises en place en vue de réduire les traitements de potabilisation. Sur les captages dits sensibles aux pollutions par les nitrates et les pesticides (les critères ne sont pas

encore parus), les responsabilités des collectivités locales sont accrues. Le renforcement des aléas climatiques (sécheresse, baisse des niveaux d'eau, inondations...) doit en outre être mieux pris en compte.

Des efforts importants restent ainsi à engager pour améliorer la qualité de l'eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses en Centre-Val de Loire, région particulièrement concernée par le pré-contentieux européen nitrates.

Objectifs

- Renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable en accompagnant les gestionnaires sur la réalisation de PGSSE, aussi bien sur le volet qualitatif que quantitatif.
- Renforcer la protection des captages d'alimentation en eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 3 sous-actions :

- **Action 11.1** : Sensibiliser et accompagner les acteurs concernés à la démarche des plans de gestion de la sécurisation sanitaire des eaux et notamment leur volet Ressource en eau
- **Action 11.2** : Mettre à jour la stratégie régionale « captages » des services de l'État en tenant compte des captages sensibles aux pollutions diffuses

- **Action 11.3** : Renforcer le portage de l'animation régionale et du suivi, en élaborant un diagnostic sur les actions menées jusqu'à présent puis en identifiant les conditions de réussite et des pistes d'amélioration

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Programme d'actions régional sur les nitrates (PAR 6)

Écophyto 2+

ACTION 11.1

Sensibiliser et accompagner les acteurs concernés à la démarche des plans de gestion de la sécurisation sanitaire des eaux et notamment leur volet Ressource en eau

Promouvoir l'élaboration de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), notamment sur le volet Ressource en eau, et assurer leur suivi.

Disposer d'un état des lieux des collectivités ayant des problèmes quantitatifs et assurer leur suivi.

Accompagner les collectivités (élaboration de périmètres de protection de captages, schémas directeurs AEP, études patrimoniales, copil « sanitaire » ou quantitatif...)

PORTEUR

ARS

CONTRIBUTEURS

Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, préfetures, DDT / DREAL

PUBLIC

Exploitants et maîtres d'ouvrage d'installations de production et de distribution d'eau

INDICATEURS

- Nombre d'actions de formation (ou sensibilisation collective) réalisées
- Proportion de la population alimentée par de l'eau potable provenant d'installations disposant de PGSSE
- Production de bilans annuels départementaux et régionaux sur les difficultés pour l'alimentation en eau potable liées à la sécheresse

ACTION 11.2

Mettre à jour la stratégie régionale « captages » des services de l'État en tenant compte des captages sensibles aux pollutions diffuses

Une stratégie régionale a été élaborée par les services de l'État en 2021. Elle doit être mise à jour pour intégrer notamment les nouveaux textes issus de la déclinaison de la directive européenne de 2020 sur l'eau potable. Il s'agit d'identifier les priorités que se fixent les porteurs d'action dans la mise en œuvre de la politique, pour ce qui relève de leurs responsabilités.

PORTEUR

DREAL

CONTRIBUTEURS

DDT, ARS, DRAAF, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie

CALENDRIER

2024

PUBLIC

Services de l'État (dont préfetures, DRAAF), ARS, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, exploitants/maîtres d'ouvrage d'installations de production et de distribution d'eau potable

INDICATEURS

- Production d'une stratégie régionale révisée

ACTION 11.3

Renforcer le portage de l'animation régionale et du suivi

Réaliser un diagnostic des actions menées jusqu'à présent, identifier les conditions de réussite et des pistes d'amélioration.

Organiser des journées d'échanges avec les animateurs des bassins d'alimentation de captages prioritaires.

PORTEUR

DREAL

CONTRIBUTEURS

DDT, ARS, DRAAF, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie

CALENDRIER

2024-2025 pour l'élaboration du diagnostic, puis jusqu'au terme du PRSE 4 pour les journées d'échanges

TERRITOIRE

Captages prioritaires identifiés dans le Sdage 2022-2027

PUBLIC

Animateurs des bassins d'alimentation de captages prioritaires

INDICATEURS

- Nombre de réunions avec les animateurs des bassins d'alimentation de captages prioritaires
 - Taux d'aires d'alimentation de captages prioritaires délimitées et validées
 - Taux de captages prioritaires avec plan d'actions validé
-



12 Contribuer aux travaux du conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants

Contexte et enjeux

Un conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants a été créé en 2023. Placé sous l'égide des régions Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire et co-présidé par des acteurs académique et non académique, il a pour missions de :

- Définir les grands axes de recherche sur les micropolluants.
- Promouvoir des expérimentations et des projets de recherche-action afin de déployer des innovations et des changements de pratiques permettant de lutter contre la pollution aux micropolluants.

- Identifier et établir des coopérations interrégionales.
- Préciser les problématiques rencontrées par les entreprises et encourager des démarches d'innovation ouvertes.
- Proposer les contours d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à déployer des initiatives du type laboratoire vivant.
- Collecter les résultats obtenus et suivre l'avancée des projets financés, établir un bilan des précédents projets.
- Appuyer les politiques publiques sur les enjeux des micropolluants.

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Plan national micropolluants

Stratégie nationale des perturbateurs endocriniens

Plan régional pour la sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens

ACTION 12

Soutenir les travaux du conseil de perspectives, notamment en favorisant la conduite d'actions communes entre les Pays-de-la-Loire et le Centre-Val de Loire et l'élaboration de projets avec les acteurs locaux des deux régions.

Partager et valoriser les projets en lien avec les micropolluants à travers une base de données.

PORTEURS

Conseil régional du Centre-Val de Loire, Conseil régional des Pays-de-la-Loire

CONTRIBUTEURS

ARS, DDT, BRGM, Universités, Inserm, Inrae, CNRS

TERRITOIRE

Axe ligérien en Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire

PUBLIC

Chercheurs, gestionnaires des risques, décideurs des politiques publiques.

À rechercher : collectivités, laboratoires de recherche, services de l'État, Agences de l'eau, associations environnementales, acteurs économiques

INDICATEURS

- Nombre d'actions communes entre les régions Centre-Val de Loire et Pays-de-la-Loire
- Nombre de projets co-construits avec les acteurs du territoire
- Création d'une base de données des projets sur les micropolluants

13

Réaliser des bilans globaux sur la présence de molécules dans tous les compartiments de l'environnement de la région Centre-Val de Loire

Contexte et enjeux

Des données sont disponibles en Centre-Val de Loire concernant la présence de micropolluants dans les différents compartiments de l'environnement : eaux souterraines, de surface, distribuées, pluies, air et sol. Leur mise en commun constitue un enjeu important pour mieux connaître et mieux prévenir ce type de pollution.

La réalisation de bilans globaux sur la présence de ces molécules contribuera à la réflexion sur la surveillance réglementaire des différents milieux en lien avec les pressions anthropiques sur les compartiments environnementaux. Elle fournira des préconisations pour l'évolution de la surveillance environnementale afin d'accompagner l'ensemble des acteurs en Centre-Val de Loire (chercheurs, politiques publiques, professionnels, associations, citoyens...).

Objectifs

- Relever les verrous rencontrés lors du croisement des données afin de favoriser l'interopérabilité.
- Identifier les enjeux sur la santé et l'environnement en prenant en compte les spécificités régionales qui pourraient nécessiter le lancement d'actions ciblées à l'échelle des territoires.
- Prioriser les substances à rechercher dans les milieux eau, air et sol pour les futures campagnes de surveillance.
- Favoriser les échanges entre les acteurs scientifiques (multi-milieux, multi-thématiques), économiques, les législateurs et la société civile autour de la question des risques environnementaux sur la santé (en lien avec l'action 12 sur le conseil de perspectives sur la thématique des micropolluants).

- Fournir des premiers éléments indispensables à l'évaluation de l'exposition des personnes aux micropolluants.
- Informer le grand public et les consommateurs sur la qualité chimique de l'environnement en Centre-Val de Loire.

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Plan national micropolluants

Stratégie nationale des perturbateurs endocriniens

Plan régional pour la sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens

ACTION 13

À partir des bases de données publiques et des informations sur l'occurrence des micropolluants identifiés dans les études passées et à venir, faire un premier bilan comparatif des micropolluants recherchés dans les différents milieux en Centre-Val de Loire et identifier les lacunes (données manquantes et à acquérir, nature des molécules). Des focus sur des familles de micropolluants d'intérêt pourront être réalisés. Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), par exemple, composent une famille spécifique qui pourrait bénéficier d'un effort particulier dans le cadre de la surveillance des milieux, des diagnostics des sites à risque et de l'analyse des eaux distribuées.

Communiquer sur les résultats obtenus au moyen de plaquettes, de formations, de séminaires ou webinaires, de colloques...

Mettre en place un groupe de travail sur un territoire test afin d'étudier son exposome multi-milieux.

PORTEURS

BRGM

CONTRIBUTEURS

ARS, Lig'Air, FREDON, DREAL, Universités

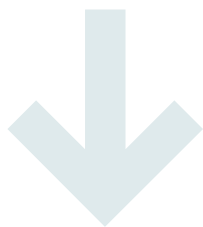
PUBLIC

Chercheurs, gestionnaires des risques, exploitants/maîtres d'ouvrage d'installations de production et de distribution d'eau potable, décideurs et acteurs des politiques publiques, associations, professionnels, citoyens

INDICATEURS

- Nombre de familles de micropolluants d'intérêt identifiées dans l'action
- Nombre de campagnes de mesure de micropolluants en région
- Nombre d'actions de communication auprès des publics sur les résultats obtenus
- Lancement d'un groupe de travail sur un territoire test





Des environnements favorables à la santé

Concept clé, l'environnement favorable à la santé englobe tous les aspects de notre environnement physique, social et économique qui ont un impact sur notre santé. Au-delà de la simple absence de risques pour la santé, l'axe 4 du PRSE 4 vise à créer des conditions propices à l'épanouissement et à la promotion d'un mode de vie sain.

De par leurs compétences en matière d'urbanisme, les collectivités jouent un rôle crucial dans la création d'environnements favorables à la santé. Elles ont la responsabilité de concevoir et de planifier des espaces urbains qui favorisent la santé par l'activité physique, la qualité de l'air, la cohésion sociale, les logements, les espaces verts, les infrastructures de transport..., tout en s'adaptant aux enjeux du changement climatique. Les contrats locaux de santé (CLS) peuvent notamment être mobilisés pour la mise en place d'actions en santé environnement au service de la santé des habitants.

Les professionnels de santé peuvent également contribuer à la sensibilisation et à la gestion des risques pour la santé liés au changement climatique (augmentation des maladies

respiratoires, aggravation des allergies saisonnières, fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes).

L'intégration du concept d'environnement favorable à la santé dans les documents d'urbanisme, mais aussi les CLS, les réseaux d'acteurs, la végétalisation des villes ou encore les travaux régionaux de l'ACTE sont autant de pistes d'action pour promouvoir un environnement sain et résilient face au changement climatique.

ACTIONS

14. Mobiliser les acteurs et démultiplier les aménagements favorables à la santé
 15. Augmenter la place du végétal dans les villes et dans les établissements, en s'assurant qu'il soit porteur de santé et facteur de biodiversité
 16. Valoriser les initiatives réussies en matière d'aménagement, d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique en ville, dans les écoles, les entreprises
 17. Outiller et accompagner les professionnels de santé (médecine de ville) vers un changement de pratiques vertueuses vis-à-vis du climat
 18. Développer des habitats favorables à la santé en sensibilisant le grand public sur les polluants domestiques et en renforçant l'intervention des conseillers en environnement intérieur
-

Mobiliser les acteurs et démultiplier les aménagements favorables à la santé



Contexte et enjeux

Il est aujourd'hui reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Le cadre de vie peut ainsi avoir des répercussions directes sur la santé : obésité, affections respiratoires, troubles mentaux... On relève par ailleurs, en Centre-Val de Loire, un usage plus persistant de la voiture que la moyenne française, même sur de courtes distances, pour aller travailler. Enfin, les épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents, comme les canicules et les inondations, rappellent l'urgence de rendre les villes plus durables et résilientes.

Favoriser la prise de conscience des acteurs territoriaux, des aménageurs et des urbanistes sur l'intégration de la prévention sanitaire liée à la qualité de l'environnement dans les politiques et l'aménagement du territoire est donc indispensable pour une véritable transition sociétale. Des solutions existent, tel « l'urbanisme favorable à la santé » (UFS), ainsi que des outils :

- L'évaluation environnementale, démarche obligatoire qui permet au maître d'ouvrage d'analyser les effets d'un plan sur l'environnement et de prévenir les impacts.
- L'évaluation des impacts sur la santé (EIS), facultative et encore expérimentale, qui constitue une opportunité complémentaire à déployer notamment à l'échelle d'un plan de déplacements urbains (PDU).

L'enjeu est de tenir compte systématiquement des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, le bien-être et sur l'environnement. Il s'agit d'encourager, dès la planification, des choix qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social,

etc., et qui maximisent leur exposition à des facteurs de protection comme l'activité physique via les mobilités actives (marche, vélo), l'accès aux soins et aux espaces verts, etc. ; le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs

- Encourager les collectivités à mieux prendre en compte les déterminants de la santé dans les politiques d'aménagement et leur déclinaison sur le terrain, un accompagnement méthodologique et financier pouvant s'avérer nécessaire pour appuyer leurs compétences et développer des initiatives reproductibles. S'appuyer sur l'expertise du Cerema pour structurer un réseau d'acteurs ressources en UFS et faire émerger des territoires démonstrateurs.
- Faciliter l'intégration des enjeux de santé environnement dans les documents de planification mais aussi dans les projets d'aménagement/d'urbanisme, notamment ceux destinés à des publics vulnérables.
- Faire monter en compétence et en expertise sur les enjeux de la santé environnement et de l'urbanisme favorable à la santé, par la sensibilisation et la formation des urbanistes, aménageurs, architectes, bureaux d'études, élus, agents des collectivités, responsables associatifs et leurs équipes.
- Démultiplier dans les territoires des pratiques d'aménagement et d'urbanisme qui protègent le vivant et qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations et à réduire les inégalités de santé, tout en respectant les piliers du développement durable.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 3 sous-actions :

- **Action 14.1** : Animer un réseau d'acteurs régionaux sur l'urbanisme favorable à la santé, en donnant une place particulière aux CLS
- **Action 14.2** : Définir et mettre en place la stratégie régionale pour faire émerger des projets favorables à la santé
- **Action 14.3** : Accompagner les collectivités, notamment via les CLS, à mieux prendre en compte le lien entre urbanisme et santé dans leurs projets d'aménagement et en faire des territoires démonstrateurs

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) – partie Aménagement du territoire et déplacement des personnes

PNSE 4

ACTION 14.1

Animer un réseau d'acteurs régionaux sur l'urbanisme favorable à la santé, en donnant une place particulière aux CLS

Mettre en réseau des acteurs pour faciliter leur interconnaissance, diffuser une vision commune de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) et partager des retours d'expérience, en donnant une place particulière aux coordinateurs de CLS.

- Recenser et analyser les réseaux existants de professionnels de l'aménagement (notamment départementaux), y compris le réseau des Directions départementales des territoires (DDT), Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), agences d'urbanisme, Graine/URCPIE, ordre des architectes, école du paysage de Blois, Envirobat..., ainsi que l'offre de formation continue ou de sensibilisation.
- Mobiliser les acteurs de l'aménagement, notamment les associations têtes de réseau (urbanistes, architectes, paysagistes, entreprises du paysage, horticulture, syndicats de bureaux d'études, ordre des géomètres, acteurs de l'évaluation environnementale, réseaux d'ingénieurs...) pour connaître leurs besoins (sensibilisation, formation, outils, ressources) et identifier les potentiels liens avec les dispositifs existants.
- Recenser et mettre en valeur l'offre disponible de sensibilisation et de formation sur l'UFS (notamment du Cerema) dans les événements des réseaux déjà existants.

PORTEURS

Cerema, ARS

CONTRIBUTEURS

À identifier au cours du PRSE 4

PUBLIC

Urbanistes, aménageurs et architectes, collectivités territoriales (agents et élus)

Structures qui accompagnent les collectivités et les professionnels de l'aménagement

INDICATEURS

- Nombre d'événements organisés par an
- Nombre de participants et de collectivités touchées par an

ACTION 14.2

Définir et mettre en place la stratégie régionale pour faire émerger des projets favorables à la santé

Définir les modalités de sélection et de financement des projets favorables à la santé (via un appel à manifestation d'intérêt - AMI, des appels à projet portés notamment par l'ARS...). Cibler principalement les petites collectivités.

PORTEURS

Cerema, ARS

CONTRIBUTEURS

Conseil régional, DREAL, DDT, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Ademe, agences d'urbanisme, CAUE, têtes de réseau de collectivités, parcs naturels

régionaux (PNR), établissements publics fonciers locaux (EPFL)

PUBLIC

Collectivités, acteurs de l'aménagement

INDICATEURS

- Formalisation d'une feuille de route régionale

ACTION 14.3

Accompagner les collectivités, notamment via les CLS, à mieux prendre en compte le lien entre urbanisme et santé dans leurs projets d'aménagement et en faire des territoires démonstrateurs

Accompagner des collectivités dans la réalisation d'actions d'urbanisme favorable à la santé : diagnostic, identification des leviers et thématiques d'intérêt, en lien avec l'expertise du Cerema (bruit, mobilités, espèces à enjeux sanitaire, végétalisation...).

Pour les actions sur les mobilités actives, dont celles réalisées via le programme France Mobilité, mettre en place l'outil HEAT lié à la pratique du vélo et de la marche.

Promouvoir les initiatives réussies et les territoires accompagnés, en valorisant les maîtres d'ouvrage.

PORTEURS

Cerema, ARS

CONTRIBUTEURS

Conseil régional, DREAL, DDT, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Ademe, agences d'urbanisme, CAUE, têtes de réseau de collectivités, parcs naturels régionaux (PNR), établissements publics fonciers locaux (EPFL), Universités

PUBLIC

Collectivités, acteurs de l'aménagement

INDICATEURS

- Nombre de projets et de collectivités accompagnés
 - Nombre d'initiatives valorisées sur la plate-forme « Mon environnement, ma santé »
 - Nombre de CLS qui déploient des actions sur l'urbanisme favorable à la santé
-

15

Augmenter la place du végétal dans les villes et dans les établissements, pour le confort thermique de la population, en s'assurant qu'il soit porteur de santé et facteur de biodiversité



Contexte et enjeux

La forêt représente 26 % du territoire régional, contre 33,9 % en France hexagonale. Si peu d'indicateurs sont disponibles pour apprécier la surface végétalisée des aires urbaines en Centre-Val de Loire, on sait que la présence de verdure en ville peut avoir plusieurs impacts positifs sur la santé et l'environnement : amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, création d'îlots de fraîcheur, atténuation du bruit... Elle contribue également au bien-être des habitants en renforçant les liens au sein d'un même quartier et favorise un sentiment de sécurité. Parallèlement, la végétalisation de nouveaux espaces permet de restaurer la biodiversité, en profitant notamment aux pollinisateurs.

La végétalisation des villes est ainsi soutenue par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Elle l'est aussi dans notre région par le 11^e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui porte des projets de gestion de l'eau favorables à la renaturation des espaces urbanisés et à la valorisation des milieux aquatiques dans les agglomérations et les cœurs de village. Le fonds vert (ou fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) soutient également la renaturation.

Toutefois, la végétalisation des villes doit être réfléchi de sorte à ne pas engendrer de nuisances pour l'environnement ni pour la santé des habitants, telles que des allergies exacerbées liées à certaines espèces végétales ou la prolifération d'espèces ayant un impact sur la santé humaine (moustiques, rats...).

Objectifs

- Augmenter la place du végétal dans les villes et dans les établissements en s'assurant qu'il soit porteur de santé et facteur de biodiversité. Pour cela, il est envisagé d'intégrer les enjeux de santé dans l'aménagement et la planification urbaine, en redonnant la place au végétal dans les espaces accueillant des publics sensibles : lieux d'accueil des jeunes enfants (crèches...), écoles et centres de loisirs, Ehpad, pieds d'immeuble dans les quartiers défavorisés...
- Communiquer auprès des collectivités et/ou des établissements et les inciter à réaliser des projets de végétalisation, notamment en mobilisant les crédits régionaux accessibles dans les Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST).

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

11^e programme des Agences de l'eau

Plan national sur les pollinisateurs

Stratégie nationale Biodiversité 2030

Nouveau cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) du Conseil régional

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) – partie « Aménagement du territoire et gestion économe de l'espace »

Fonds européen de développement régional (FEDER)

Fonds vert

ACTION 15

Sensibiliser et mobiliser autour des enjeux de végétalisation via des formats adaptés aux des publics, du type : atelier thématique lors de rencontres régionales, organisation de webinaires, valorisation de la boîte à outils « Végétalisons ! » du Portail de la biodiversité, contribution à l'espace d'échanges Oxygène (lab de la transition animé par la région Centre-Val de Loire).

Accompagner les collectivités dans l'expérimentation de projets « pilotes » pour mesurer les effets à travers une instrumentation spécifique et les inciter à programmer la réalisation de projets de végétalisation afin de massifier leur déploiement sur l'ensemble du territoire régional.

Dégager et partager les enseignements des retours d'expérience, via notamment le Biodiv' Tour (programme de visites professionnelles destiné aux collectivités prioritairement) et l'espace d'échanges Oxygène.

PORTEUR

Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire

CONTRIBUTEURS

Cerema, FREDON, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional, CDPNE, Fédération française du bâtiment (FFB), DREAL, ARS, Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) Centre-Val de Loire, CPIE Brenne-Berry

PUBLIC

Collectivités, acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, associations

INDICATEURS

- Nombre de projets « démonstrateurs » engagés/réalisés
- Nombre de visiteurs régionaux sur ces sites
- Nombre de projets déployés dans le cadre des CRST
- Nombre de visites sur la page dédiée du Portail de la biodiversité
- Nombre de participants aux manifestations organisées pour sensibiliser

16

Valoriser les initiatives réussies en matière d'aménagement, d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique en ville, dans les écoles, les entreprises



Contexte et enjeux

Le diagnostic régional en santé environnement précise que de nombreux effets sur la santé humaine sont à prévoir dans un contexte de changement climatique : augmentation des maladies infectieuses, cardio-vasculaires, respiratoires, cutanées, cancéreuses, liées à la malnutrition, à un stress post-traumatique ou thermique sévère...

Aujourd'hui, près de 74 % de la population régionale est concernée par le risque d'inondation et 81,8 % par le risque de mouvement de terrain, ces phénomènes pouvant s'étendre ou s'aggraver en raison des modifications du climat.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience, vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. Le plan

national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) cible, dès le milieu du XXI^e siècle, une adaptation effective à un climat en métropole et outre-mer cohérent avec une hausse des températures de 1,5°C à 2°C au niveau mondial par rapport au XIX^e siècle.

En Centre-Val de Loire, de nombreux acteurs se sont mobilisés dans le cadre de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique (ACTE) autour des objectifs suivants :

- Améliorer la mobilisation transversale des acteurs.
- Articuler les piliers de la transition (sobriété, efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable).
- Coordonner l'action entre tous les acteurs.
- Assurer le suivi du volet Climat-Air-Énergie du Sradet.

Objectifs

Démultiplier les actions favorables en termes d'adaptation au changement climatique par la diffusion et la valorisation d'expériences régionales. L'expertise de l'ACTE sera recherchée pour fédérer les acteurs au niveau régional, partager, échanger et agir en apprenant des initiatives réussies ou non.

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

Assemblée pour le climat et la transition énergétique (ACTE)

Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2)

ACTION 16

Identifier et promouvoir les actions réussies en matière de changement climatique en Centre-Val de Loire : projets d'aménagement, d'atténuation ou d'adaptation en ville, dans les écoles ou les entreprises. Leur valorisation se fera à travers la publication d'articles sur internet, accompagnés chacun d'un fichier PDF téléchargeable.

PORTEUR

DREAL

CONTRIBUTEURS

FREDON, ARS, Conseil régional, Éducation nationale, Universités, CNFPT, Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire

PUBLIC

Collectivités, EPCI, entreprises, associations, services de l'État

INDICATEURS

- Nombre de publications sur internet
- Nombre de consultations d'articles et/ou de téléchargements de documents mis à disposition

17

Outiller et accompagner les professionnels de santé (médecine de ville) vers un changement de pratiques vertueuses vis-à-vis du climat



Contexte et enjeux

De nombreux effets liés aux modifications du climat sont attendus sur la santé et sur l'environnement. En matière d'allergies, la hausse des températures devrait induire une augmentation de la production de pollens (20 % des enfants de 9 ans et plus et 30 % des adultes allergiques en France). L'ambrosie notamment, plante dont le pollen est particulièrement allergisant et dont les premiers effets se manifestent à de faibles concentrations, s'étend progressivement en Centre-Val de Loire. Le réchauffement climatique devrait également développer la présence d'acariens dans les logements. Associé au commerce international, il a déjà conduit à la présence du moustique tigre dans 71 départements français, dont le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loiret et le Loir-et-Cher. La capacité de cet insecte à être « vecteur » de plusieurs maladies comme le chikungunya, la dengue ou le zika en fait une cible de surveillance prioritaire durant sa période d'activité.

Les professionnels de santé seront donc particulièrement impactés, à la fois pour adapter leur prise en charge et répondre aux besoins de leurs patients. Ils doivent également contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les priorités nationales en matière de changement climatique dans le domaine de la santé sont articulées autour de la conception de politiques d'atténuation et d'adaptation pour maximiser les gains sanitaires. Par ailleurs, le plan de transformation de l'économie française, dans son volet sur la santé, donne des pistes d'action à destination des professionnels de

santé, des structures de soins et de l'industrie du médicament pour soigner durablement. On estime que les établissements hospitaliers sont responsables de 38 % des émissions du secteur de la santé, contre 23 % pour la médecine de ville, le reste étant attribuable aux établissements pour personnes âgées (21 %) et handicapées (17 %).

Cette action, enfin, décline l'action 5 du PNSE 4 sur la nécessaire sensibilisation et formation des professionnels de santé à la santé environnement et au changement climatique, pour garantir la bonne information de leurs patients, en incluant la mise à disposition d'outils.

Objectifs

Outiller et accompagner les professionnels de santé de la médecine de ville vers un changement de pratiques vertueuses vis-à-vis du climat.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 17.1 :** Former et sensibiliser les professionnels de santé et les agents de l'ARS au changement climatique
- **Action 17.2. :** Expérimenter l'accompagnement de professionnels de santé et d'une structure pluridisciplinaire (MSP, CPTS...) à la mise en place d'actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de développement de la prévention

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

PNSE 4 : Action 5.1 - Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé / Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2)

Stratégie nationale Bas-Carbone

ACTION 17.1

Former et sensibiliser les professionnels de santé et les agents de l'ARS au changement climatique

Pour les professionnels de santé, l'objectif est de mieux comprendre les enjeux et l'impact de leur profession sur le climat afin qu'ils puissent changer leurs pratiques et agir sur les comportements de leurs patients (prévention, mobilité, alimentation...).

Pour les professionnels de l'ARS, l'objectif est de mieux cerner les enjeux auxquels seront confrontés les structures de santé et les professionnels afin de mieux pouvoir les accompagner.

- Organiser un colloque à destination des professionnels de santé sur le climat et la santé et rappeler les liens entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes (« Une seule santé »). Ce colloque servirait également à identifier les besoins en vue de la réalisation d'un support de sensibilisation.
- Identifier une structure pour recenser les supports de sensibilisation au changement climatique existants (formation continue de type webinar ou capsule) à destination des professionnels de santé et proposer un module adapté à la région. Celui-ci sera diffusé lors d'une session d'animation et mis à la disposition de tous les professionnels de santé et des structures de formation intéressées. Cette sensibilisation pourra également être dispensée aux agents de

l'ARS afin de promouvoir les enjeux liés au changement climatique dans leurs missions de régulation de l'offre de santé et de pilotage de la santé publique.

- Profiter de la création d'un nouveau CHRU en région pour intégrer au cursus de formation initiale des professionnels de santé une sensibilisation au changement climatique, sous forme d'atelier notamment (fresque climat/biodiversité...). Une structure associative adossée à un professionnel de santé pourrait être missionnée pour cela.

PORTEURS

ARS

CONTRIBUTEURS

MSP La Croix Touraine, CDPNE, associations environnementales

CALENDRIER

2026 pour l'organisation du colloque
2027 pour la réalisation du support de sensibilisation
2024 pour l'intégration d'une sensibilisation au changement climatique dans la formation

initiale des professionnels de santé

PUBLIC

Professionnels de santé libéraux en Centre-Val de Loire, CPTS, URPS

INDICATEURS

- Nombre de participants au colloque
- Nombre de téléchargements du support de sensibilisation
- Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés au CHRU d'Orléans

ACTION 17.2

Expérimenter l'accompagnement de professionnels de santé et d'une structure pluridisciplinaire à la mise en place d'actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de développement de la prévention

Identifier un opérateur pertinent pour l'accompagnement de structures médicales et de professionnels de santé sur la question de l'adaptation au changement climatique.

Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les structures et les professionnels volontaires pour être accompagnés dans le changement de leurs pratiques et pour devenir démonstrateurs (diagnostic, plan d'actions, bilan).

Identifier une structure pour faire un état des lieux des initiatives déjà réalisées en faveur du climat, communiquer sur les actions menées et celles qui seront mises en place durant le PRSE 4 et réaliser un guide à destination des professionnels de santé.

PORTEURS

ARS

CONTRIBUTEURS

MSP La Croix Touraine, CDPNE, associations environnementales

CALENDRIER

2024 pour l'identification de l'opérateur
2025 pour le lancement de l'AMI
2026-2027 pour la communication sur les actions

PUBLIC

Professionnels de santé libéraux en Centre-Val de Loire, structures médicales (hors hôpitaux et établissements médico-sociaux), CPTS, URPS

INDICATEURS

- Nombre de professionnels et de structures retenus suite à l'AMI
- Retours d'expérience des professionnels de santé et des structures accompagnés

18

Développer des habitats favorables à la santé en sensibilisant le grand public sur les polluants domestiques et en renforçant l'intervention des conseillers en environnement intérieur



Contexte et enjeux

Si les établissements recevant du public (ERP) sont particulièrement ciblés par les réglementations visant à protéger les occupants, le logement des particuliers ne fait l'objet d'aucune obligation réglementaire en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur ni de radon. Pourtant, les polluants susceptibles d'être présents dans l'air intérieur sont nombreux (polluants chimiques, biologiques, particules, fibres, radon). Leur impact sur la santé des habitants ou usagers est d'autant plus important que le temps passé dans les environnements intérieurs est de l'ordre de 70 % à 90 %. Les enfants, femmes enceintes, personnes âgées ou souffrant de pathologies respiratoires sont particulièrement exposés.

La proportion de logements construits avant 1946 est plus importante en Centre-Val de Loire que la moyenne nationale. Les habitats sont ainsi majoritairement concernés par la présence de matériaux dangereux pour la santé (amiante, plomb...). L'ancienneté des habitations peut également poser des difficultés pour la ventilation, l'aération ou encore l'isolation énergétique. La région présente enfin de fortes disparités en matière d'habitat potentiellement indigne, qui peut être localement très important (Cher, Indre, Eure-et-Loir).

En raison du contexte géologique, le sud du Cher et le sud de l'Indre sont concernés par la présence de radon, un gaz radioactif qui a la particularité de s'infiltrer dans les sols et de se concentrer dans les logements. Or, à certaines concentrations, le radon peut constituer un danger pour les occupants. De nombreux paramètres influent sur la présence et la concentration de radon dans le logement. Aussi, seules des mesures permettent de savoir précisément si les habitants sont exposés ou non.

En 2014, une étude estimait à 19 milliards d'euros le coût national de la mauvaise qualité de l'air intérieur. Face à cet enjeu sanitaire et économique, et afin d'apporter aux pouvoirs publics des éléments utiles à la gestion de ce risque, l'Anses travaille à l'élaboration de valeurs guides de la qualité de l'air intérieur (VGAI) fondées exclusivement sur des critères sanitaires.

Objectifs

- Limiter l'exposition de la population régionale en sensibilisant le grand public sur les polluants domestiques et les bons gestes à adopter.
- Renforcer l'intervention des conseillers en environnement intérieur.

Modalités de mise en œuvre

Cette action est déclinée en 2 sous-actions :

- **Action 18.1** : Sensibiliser le grand public sur les polluants domestiques
- **Action 18.2** : Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les habitations par l'intervention de conseillers en environnement intérieur

En lien avec les politiques publiques et documents de planification suivants

PNSE 4 : Action 14 - Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides

Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2)

Stratégie nationale Bas-Carbone

ACTION 18.1

Sensibiliser le grand public sur les polluants domestiques

Mesurer, dans les territoires concernés, la présence de radon dans les habitations. Il s'agit de distribuer gratuitement des dosimètres, qui seront installés dans le logement par les particuliers eux-mêmes. L'analyse de ces dosimètres, après un temps de pose d'au moins deux mois, permettra de connaître la concentration de radon dans le logement. En fonction de ce taux, des actions pourront être proposées aux habitants pour réduire leur exposition.

Soutenir la mise en place auprès de la population d'actions de sensibilisation sur le lien entre habitat et bonne santé, d'actions de développement de réseaux partenariaux pour la résolution de cas complexes liés à l'habitat (syndrome de diogène) ou encore d'accompagnement pour l'identification et la réduction des polluants présents dans les logements des citoyens de la région.

PORTEURS

ARS

CONTRIBUTEURS

ARS, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), CAP Tronçais, Cerema, associations environnementales, porteurs d'actions

CALENDRIER

2024, avec prolongation possible en fonction des résultats

TERRITOIRE

Sud-Cher et Sud-Indre pour les actions sur le radon et

région Centre-Val de Loire pour les actions sur l'habitat sain

PUBLIC

Tout public

INDICATEURS

- Nombre de logements concernés par une mesure radon
- Nombre de logements dont la mesure est supérieure à 300 Bq/m²
- Nombre d'actions financées sur la thématique habitat.

ACTION 18.2

Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les habitations par l'intervention de conseillers en environnement intérieur

Le conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) intervient au domicile de patients atteints de symptômes respiratoires ou allergiques sous prescription, afin d'identifier les allergènes/polluants biologiques et chimiques présents dans leur environnement intérieur et de proposer des actions de réduction de ces polluants.

Il s'agit d'accroître le nombre de visites de CMEI dans la région, mais aussi de promouvoir leur métier auprès des acteurs locaux. Les conseillers en environnement intérieur possèdent en effet une réelle expertise qui pourrait être valorisée, ainsi que le dispositif existant, par la tenue de réunions d'information notamment.

PORTEURS

ARS, Mutualité Française Centre (MFC)

CONTRIBUTEURS

ARS, DREAL

PUBLIC

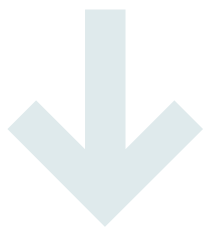
Tout public

INDICATEURS

- Nombre de visites réalisées par un CMEI
- Nombre de mesures de réduction mises en œuvre par les patients
- Nombre de réunions d'information réalisées auprès de professionnels

ANNEXES





Annexes

ANNEXE 1

Composition du groupe régional santé environnement (GRSE)

ANNEXE 2

Organismes représentés dans les groupes de travail thématiques (GT)

ANNEXE 3

Glossaire

ANNEXE 1

Composition du groupe régional santé environnement (GRSE)

Acteurs du monde économique et de la santé

- CAPEB Centre-Val de Loire
- Chambre de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire
- Chambre de commerce et d'industrie Loiret
- Chambre d'agriculture du Loiret
- Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
- Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire
- Confédération des petites et moyennes entreprises
- Conseil de l'ordre des vétérinaires de la région Centre-Val de Loire
- Confédération des petites et moyennes entreprises - Centre-Val de Loire
- MEDEF Centre-Val de Loire
- MSA Beauce-Cœur de Loire
- Mutualité Française Centre-Val de Loire
- Union régionale des groupements techniques vétérinaires du Centre
- URPS - Médecins libéraux du Centre
- URPS - Pharmaciens libéraux du Centre

Associations

- Fédération des Maisons de Loire
- Fédération régionale des Familles Rurales
- France Nature Environnement Centre-Val de Loire
- FRAPS/IREPS Centre-Val de Loire
- FREDON Centre-Val de Loire
- Graine Centre-Val de Loire
- Loiret Nature Environnement
- Réseau Environnement Santé
- Union fédérale des consommateurs (UFC) Que choisir
- URCPPIE Centre-Val de Loire

Élus

- Association des maires ruraux de l'Indre
- Association des maires ruraux d'Eure-et-Loir
- Association des maires ruraux d'Indre-et-Loire
- Association des maires ruraux du Cher
- Association des maires ruraux du Loiret
- Association des maires ruraux du Loir-et-Cher
- Conseil départemental de l'Indre
- Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Conseil départemental du Cher
- Conseil départemental du Loiret
- Conseil départemental du Loir-et-Cher
- Conseil régional Centre-Val de Loire
- Syndicat mixte Agglomération tourangelle
- Ville de Blois - Agglopolys
- Ville de Bourges
- Ville de Chartres
- Ville de Châteauroux
- Ville d'Orléans - Orléans Métropole
- Ville de Tours

Organismes consultatifs

- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) Centre-Val de Loire
- Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

ANNEXE 1

Composition du groupe régional santé environnement (GRSE)

Organismes publics

- Ademe - Centre-Val de Loire
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- BRGM
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Centre-Val de Loire
- Cerema Normandie-Centre
- CNRS - Centre Limousin Poitou Charente
- CPAM Indre
- Délégation régionale du CNFPT
- INRAE Val de Loire
- Lig'Air
- Observatoire régional de la biodiversité Centre-Val de Loire
- OFB Centre-Val de Loire
- Santé publique France

Services de l'État

- ARS Centre-Val de Loire
- DDETS de l'Indre-et-Loire
- DDETSPP de l'Indre
- DDETSPP d'Eure-et-Loir
- DDETSPP du Cher
- DDETSPP du Loir-et-Cher
- DDPP du Loiret
- DRAAF Centre-Val de Loire
- DRAJES Centre-Val de Loire
- DREAL Centre-Val de Loire
- DREETS Centre-Val de Loire
- Rectorat - Académie d'Orléans-Tours
- SGAR

Représentants des salariés

- Comité régional de la Confédération générale du travail (CGT) Centre-Val de Loire
- Union régionale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) Centre-Val de Loire
- Union régionale de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- Union régionale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
- Union régionale de Force ouvrière

ANNEXE 2

Organismes représentés dans les groupes de travail thématiques (GT)

GT 1

Sensibilisation, information et formation en santé environnement

- Ademe
- ARS Centre-Val de Loire
- ATHENA
- Centre hospitalier de Blois
- Centre hospitalier d'Issoudun
- CNRS
- Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) du Loir-et-Cher
- Communauté de communes Val de Cher - Controis
- Conseil départemental d'Eure-et-Loir
- Conseil territorial de santé de l'Indre
- CPAM
- CPIE Brenne-Berry
- CPTS Ascelpios
- CPTS Berry Val de Loire
- CPTS Berry Vierzon Sologne
- DREETS Centre-Val de Loire
- Familles Rurales
- FRAPS IREPS Centre-Val de Loire
- FREDON Centre-Val de Loire
- Graine Centre-Val de Loire
- ITAWA
- Lig'Air
- Mairie de Fleury-les-Aubrais
- Mutualité Française Centre-Val de Loire
- PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- PETR Gâtinais Montargois
- PMI du Loiret
- Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Conseil régional
- Université de Tours
- Université d'Orléans
- URCPIE Centre-Val de Loire

GT 2

Santés environnementale, végétale, animale et humaine

- ARS Centre-Val de Loire
- CNRS
- Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
- Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 36
- DDPP du Loiret
- DDT de l'Indre
- DRAAF Centre-Val de Loire
- FFB Centre-Val de Loire
- FREDON Centre-Val de Loire
- GDS Centre
- INRAE
- Lig'Air
- Loiret Nature Environnement
- Office français de la Biodiversité
- Santé publique France
- Union régionale des groupements techniques vétérinaires du Centre
- Université d'Orléans

ANNEXE 2

Organismes représentés dans les groupes de travail thématiques (GT)

GT 3

Réduction et prévention des risques environnementaux

- Ademe
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- ARS Centre-Val de Loire
- BRGM
- CAPEB Centre-Val de Loire
- CCI Loiret
- CDPNE 41
- Cerema Normandie-Centre
- Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire
- Chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire
- CNRS
- CTS 41
- DREAL Centre-Val de Loire
- Pôle DREAM Eau & Milieux
- FFB Centre-Val de Loire
- FREDON Centre-Val de Loire
- Hydrogéologue agréé
- INRAE
- Lig'Air
- ORS Centre-Val de Loire
- Santé publique France
- UFC Que choisir
- Université de Tours
- URCPIE Centre-Val de Loire

GT 4

Des environnements favorables à la santé

- Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire
- Agglo du Pays de Dreux
- ARS Centre-Val de Loire
- Cerema Normandie-Centre
- Chartres Métropole
- CLS Agglopolys-Blois
- CNRS
- Communauté de communes Val de Cher - Controis
- Conseil territorial de santé d'Eure-et-Loir
- CPIE Brenne-Berry
- Dispositif d'appui à la coordination (DAC) 36
- Département du Loiret
- DRAAF Centre-Val de Loire
- DREAL Centre-Val de Loire
- DDT du Loiret
- Fédération autisme Centre-Val de Loire
- FFB Centre-Val de Loire
- FREDON Centre Val de Loire
- Lig'Air
- Mutualité générale de l'Éducation nationale (MGEN)
- MSP La Croix Touraine
- ORS Centre-Val de Loire
- PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais
- PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
- Santé publique France - Centre-Val de Loire

ANNEXE 3

Glossaire

ACTE	Assemblée pour le climat et la transition énergétique Centre-Val de Loire	CIRE	Cellule d'intervention de Santé publique France en région
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	CLS	Contrat local de santé
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires	CMEI	Conseiller médical en environnement intérieur
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	CNFPT	Centre nationale de la fonction publique territoriale
ARB	Agence régionale de la biodiversité	CNRS	Centre national de la recherche scientifique
ARS	Agence régionale de santé	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
ASN	Autorité de sûreté nucléaire	CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	CPTS	Communautés professionnelles territoriales de santé
BTP	Bâtiment travaux publics	CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CAPEB	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment	CRST	Contrat régional de solidarité territoriale
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	CRTE	Contrat de relance et de transition écologique
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
CDPNE	Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement	CTS	Conseil territorial de santé
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement	DDT	Direction départementale des territoires
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional	DDETS/ DETSPP/ DDPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
CEN	Conservatoire d'espaces naturels	DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
CHRU	Centre hospitalier régional universitaire	DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ANNEXE 3

Glossaire

DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	NH3	Ammoniac
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	ODD	Objectif de développement durable
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale	OFB	Office français de la biodiversité
EPFL	Établissement public foncier local	ORS	Observatoire régional de santé
ERP	Établissement recevant du public	PAR	Programme d'action régional sur les nitrates
FFB	Fédération française du bâtiment	PAT	Projet alimentaire territorial
FRAPS/IREPS	Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
FREDON	Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles	PDLHI	Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne
GDS	Groupement de défense sanitaire	PDU	Plan de déplacements urbain
GRSE	Groupe régional santé environnement	PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
GSE	Groupe santé environnement	PFAS	Substances per- et polyfluoroalkylées
GTPI/CEN	Groupe de travail plantes invasives du Conservatoire d'espaces naturels	PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau
INEM	Laboratoire d'immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaire	PMI	Protection maternelle et infantile
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	PNACC2	Plan national d'adaptation au changement climatique
MFR	Maison familiale rurale	PNSE	Plan national santé environnement
MSA	Mutualité sociale agricole	PNR	Parc naturel régional
		PPA	Plan de protection de l'atmosphère
		PREPA	Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques
		PRS	Projet régional de santé

ANNEXE 3

Glossaire

PRSE	Plan régional santé environnement
PRST	Plan régional de santé au travail
PUF	Particules ultrafines
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SPF	Santé publique France
SPASER	Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
SPOTE	Service du pilotage de la transition écologique de l'université de Tours
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
UFS	Urbanisme favorable à la santé
URCPIE	Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
URGTV	Union régionale des groupements techniques vétérinaires
URPS	Union régionale des professionnels de santé

